



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / SAMEDI 23 DÉCEMBRE 2023 // N°710 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

PUBLICATION DU DÉCRET PRÉSIDENTIEL PORTANT CONVOCATION DU PARLEMENT EN SES DEUX CHAMBRES RÉUNIES
LE DISCOURS À LA NATION DU PRÉSIDENT TEBBOUNE LE 25 DÉCEMBRE

Lire en page 4

ILS SONT REÇUS DANS PLUSIEURS STRUCTURES DE SANTÉ CIVILES ET MILITAIRES

ARRIVÉE EN ALGÉRIE DES PREMIERS BLESSÉS DE GHAZA

Lire en page 3

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الجريدة الرسمية
إتفاقيات دولية، قوانين، مراسيم، مذكرات وأراء، مقررات، منشور، إعلانات وبيانات

TRANSPORTS
AIR ALGÉRIE RELANCE LA LIGNE AÉRIENNE À DESTINATION DU LIBAN ET DE LA SYRIE

Lire en page 2



HYDROCARBURES
SONATRACH MOBILISERA 50 MILLIARDS USD POUR L'INVESTISSEMENT DURANT LA PÉRIODE 2024-2028

Lire en page 16



« RÉGLAGES AMICAUX »
ENTRE ALGER ET BAMAKO
ATTAF CONVOQUE L'AMBASSADEUR DU MALI EN ALGÉRIE

Lire en page 4



RENVERSEMENT DU BUS DU MCEB/DÉCÈS DU GARDIEN DE BUT ET DE L'ENTRAÎNEUR ADJOINT

LES CONDOLÉANCES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présenté ses condoléances aux familles des victimes de l'accident de la route survenu mercredi soir à Tiaret suite au renversement du bus de l'équipe de football du MC El Bayadh, entraînant le décès du gardien de but, Zakaria Bouziani, et de l'entraîneur adjoint, Khaled Meftah. « C'est avec une profonde affliction et tristesse que j'ai appris la nouvelle de la tragédie qui a secoué le personnel d'entraînement et les joueurs du MC El Bayadh. En cette douloureuse épreuve, je présente mes sincères condoléances et mes profonds sentiments de compassion aux familles des victimes, souhaitant prompt rétablissement aux blessés. Je présente également mes condoléances à tous les supporters de l'équipe. A



Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons », a écrit le président de la République. Dans un événement malheureux qui a ému le monde sportif en Algérie, le bus transportant l'équipe du Mouloudia d'El Bayadh a eu un grave accident de la route qui a entraîné la mort de 3 personnes et a fait plusieurs blessés, dont 4 dans un état grave. L'équipe du Mouloudia d'El Bayadh se dirigeait vers Tizi-Ouzou pour affronter

la JS Kabylie dans le cadre de la 11^e journée du championnat d'Algérie. L'accident s'est produit aux alentours de 19 h 30, alors que le bus roulait dans la région de Sougueur. Parmi les morts figurent le gardien de but Zaki Bouziani, un entraîneur adjoint, Khaled Meftah, et le chauffeur du bus. Le bilan des blessés est élevé, et des informations indiquent que plusieurs joueurs sont dans un état critique.

AIR ALGÉRIE RELANCE LA LIGNE AÉRIENNE À DESTINATION DU LIBAN ET DE LA SYRIE

La compagnie nationale de transport aérien, Air Algérie, a relancé jeudi sa ligne aérienne à destination de Beyrouth (Liban) et de la ville de Lattaquié en Syrie.

Une cérémonie de réouverture de cette ligne aérienne (Alger-Beyrouth-Lattaquié-Alger) s'est déroulée à l'aéroport international Houari-Boumediène à Alger, en présence du directeur général d'Air Algérie, M. Yassine Benslimane, de l'ambassadeur du Liban à Alger, M. Mohamed Hassan, ainsi que des représentants du ministère des Transports et des cadres de la compagnie. Après plusieurs

années de suspension, due à la crise sanitaire de la Covid-19 et de l'embargo imposé à la Syrie, cette reprise est opérée à travers un vol d'un avion «Boeing 737-800 qui a décollé de l'aéroport Houari-Boumediène d'Alger vers l'aéroport de Beyrouth, comme première escale, puis vers Lattaquié en Syrie, selon les détails fournis à l'APS par le porte-parole de la société, Amine Andaloussi. « Cette ligne aérienne, à deux escales, est relancée à partir d'aujourd'hui à raison d'un vol par semaine vers le Liban en passant par la Syrie », a expliqué le même responsable, qui a fait savoir en outre qu'il

s'agit d'une relance qui s'inscrit dans le cadre du renforcement du programme des vols d'Air Algérie visant à renforcer les liens de coopération entre l'Algérie, la Syrie et le Liban.

« La réouverture de ces lignes vers la Syrie et le Liban permettra notamment aux membres de la communauté résidant dans ces deux pays de voyager de et vers l'Algérie », a-t-il expliqué. « Dans le cadre du raffermissement des relations de coopération avec ces deux pays, un vol commercial est aussi programmé au début du mois de janvier prochain », a-t-il fait savoir.

L'ANGOLA QUITTE L'OPEP

L'Angola a décidé de se retirer de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), sur fond de désaccord sur les quotas de production pétrolière, jugeant qu'il était temps de « se concentrer davantage » sur ses propres objectifs. « Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu

d'influence sur les quotas, mais si nous devions rester dans l'Opep, nous subirions les conséquences de la décision de respecter les quotas de production », a expliqué le 21 décembre Diamantino Azevedo, ministre des Ressources naturelles, du Pétrole et du Gaz, à la télévision publique TPA. L'Angola serait alors

ATTAQUES DES HOUTHIS EN MER ROUGE

L'AUSTRALIE REFUSE DE SOUTENIR LA COALITION AMÉRICAINE AVEC DES NAVIRES DE GUERRE

L'Australie a refusé d'envoyer des navires de guerre pour soutenir la coalition dirigée par les États-Unis en mer Rouge, dans le but de juguler les attaques des Houthis contre les navires commerciaux. Cependant, Canberra enverra du personnel supplémentaire pour aider les efforts menés par Washington à sécuriser la route maritime internationale, a rapporté la chaîne de télévision locale Sky News Australia.

Plus tôt, Washington avait demandé à l'Australie de se joindre à une force opérationnelle maritime dirigée par les États-Unis en mer Rouge, pour repousser les attaques contre les navires israéliens par le groupe houthi. « Non, nous n'enverrons ni navire ni avion. Cela dit, nous triplerons presque notre contribution à la Force maritime combinée », a déclaré le ministre de la Défense, Richard Marles, à la chaîne de télévision précitée. « À l'heure actuelle, nous avons cinq personnes intégrées au quartier général de la Force maritime combinée, et au cours du mois prochain, ce nombre passera à seize », a-t-il déclaré, ajoutant : « C'est une contribution importante ».

ALI AOUN REÇOIT LE FILS DU GÉNÉRAL VIETNAMIEN VÕ NGUYỄN GIÁP



Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a reçu Võ Hồng Nam, fils du célèbre général vietnamien Võ Nguyễn Giáp, héros de la bataille de Diên Biên Phu et ami de la Révolution algérienne. Võ Hồng Nam est également membre de l'Asso-

ciation des Amis internationaux de la Révolution algérienne. Lors de cette rencontre, Ali Aoun et le fils du général Giáp ont salué les relations excellentes entre l'Algérie et le Vietnam. Ils ont également évoqué le développement de ces relations dans le domaine de l'industrie.

SANCTIONS RÉCLAMÉES AU PARLEMENT FRANÇAIS UN DÉPUTÉ FRANCO-ISRAËLIEN APPELLE AU MEURTRE DES CIVILS À GHAZA

Des sanctions contre le député français Meyer Habib, qui possède également la nationalité israélienne, ont été réclamées pour « propagande de crime de guerre ». S'exprimant mardi à l'Assemblée nationale lors de la séance de questions au gouvernement, Eric Coquerel, membre de la France insoumise (LFI), a demandé une minute de silence pour commémorer l'agent du ministère français des affaires étrangères qui a été tué lors des attaques israéliennes sur la bande de Gaza. Mais la requête de Coquerel a été rejetée. « Je pense aux prisonniers tués cette semaine, dont notre citoyen Elia Toledano, et je pense aux prisonniers tués par l'armée israélienne ; ils partagent le même sort que les 16 608 civils palestiniens, dont 70 % étaient des femmes et des enfants », a déclaré le député français. Interrompant le discours de Coquerel, le député pro-israélien Meyer Habib l'a accusé de « mensonges ». Mais Coquerel a continué et a demandé à la ministre des affaires étrangères, Catherine Colonna, qui était présente

dans l'hémicycle : « Qui peut douter des véritables objectifs du gouvernement (du Premier ministre israélien Benjamin) Netanyahu, qui a frappé le sud de la bande de Gaza après le nord ? Il a demandé aux Palestiniens de s'y réfugier (dans le sud) ». Le député LFI a également déclaré que personne ne doute que le gouvernement israélien vise à faire en sorte que Gaza et la Cisjordanie ne soient plus des territoires palestiniens. A ce moment, Meyer Habib a interrompu Coquerel à deux reprises, en disant que « le travail d'Israël à Gaza n'est pas terminé ». Stéphane Peu, un autre député, a pris la parole et a déclaré que de telles interruptions étaient honteuses et a demandé à l'administration parlementaire de prendre des sanctions à l'encontre de Meyer Habib, affirmant que Habib a appelé au meurtre. Marie-Charlotte Garin et Francesca Pasquini ont également demandé des sanctions contre Habib.

« contrainte de réduire sa production, ce qui va à l'encontre de notre politique consistant à éviter toute baisse et à respecter les contrats », selon Jeune Afrique. L'annonce intervient après une récente décision de l'Opep d'établir un quota de 1,11 million de barils/jour (bpj) pour l'Angola, ce que le pays

conteste vivement, visant son propre objectif de 1,18 million de bpj. Elle s'est traduite par un creusement des pertes du pétrole, les cours étant déjà plombés par les anticipations de certains investisseurs qui craignent de voir la demande en or noir sapée l'an prochain par une récession économique.

L'EXPRESS

Quotidien national d'information
édité par la
SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz

/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@lexpressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

«**POUR VOTRE PUBLICITÉ**
S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité» Agence
ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78
/ 021 74 99 81

Fax : 021 73 95 59

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz

UNE GUERRE NON GAGNÉE EST UNE GUERRE PERDUE...

Tsahal dans le borbier de la guerre asymétrique

Que dire des 76 jours de guerre à Ghaza et des opérations menées sur le terrain de part et d'autre, par les groupes de Hamas ou par l'armée israélienne ? Quels étaient les objectifs des uns et des autres ? Qu'est-ce qui a été obtenu et qu'est-ce qui ne l'a pas été ?



C'est en se référant à ce genre de question que l'on pourrait esquisser un tableau d'ensemble sur le déroulé de cette guerre qui n'a pas fini de nous surprendre. Alors qu'on avance allégrement vers la fin de l'année, l'avènement du 1^{er} janvier 2024 sera considéré comme une défaite retentissante d'Israël puisqu'une nouvelle année s'inscrit au compteur de la guerre à Ghaza sans rien avoir ramené de nouveau. Car une doctrine militaire ancienne veut que s'il n'y a pas de victoire, il y a échec. C'est ainsi que Henry Kissinger avait considéré l'enlèvement de l'armée américaine au Vietnam en 1969 : «Nous avons mené une

guerre militaire, nos adversaires ont mené une guerre politique : nous avons cherché l'usure physique, nos adversaires ont visé l'épuisement psychologique. Ce faisant, nous avons perdu de vue l'une des maximes cardinales de la guérilla : le guérillero gagne s'il ne perd pas. L'armée conventionnelle perd si elle ne gagne pas.» Dans un excellent article publié par «The Nation» (le plus ancien journal américain, et qui tire à plus de 100 000 exemplaires), et sous la plume de deux journalistes spécialisés dans les zones-conflits, Ton Karon et Daniel Levy, il est dit que «dans ce scénario,

le Hamas rassemble autour de lui, dans la colère, une population assiégée à Gaza et contribue à l'effondrement du gouvernement de l'Autorité palestinienne en veillant à ce que les Palestiniens le considèrent encore plus comme un auxiliaire inefficace de l'autorité militaire israélienne. Pendant ce temps, les États arabes s'éloignent fortement de la normalisation, le Sud global s'aligne fortement sur la cause palestinienne, l'Europe recule devant les excès de l'armée israélienne et un débat américain éclate sur Israël, détruisant le soutien bipartisan dont

Israël bénéficiait ici depuis le début des années 1970»

Cette logique amène Jon Alterman, du Centre d'études stratégiques et internationales de Washington, à considérer qu'Israël court un risque considérable de perdre face au Hamas : «Le concept de victoire militaire du Hamas [...] vise à obtenir des résultats politiques à long terme. Pour le Hamas, la victoire ne se joue pas en un an ou en cinq ans, mais en s'engageant dans des décennies de lutte qui renforcent la solidarité palestinienne et l'isolement d'Israël.» Le Hamas, écrit Alterman, cherche à «utiliser la force bien plus grande d'Israël pour vaincre Israël. La force d'Israël lui permet de tuer des civils palestiniens, de détruire les infrastructures palestiniennes et de défier les appels mondiaux à la retenue. Tout cela favorise les objectifs de guerre du Hamas.»

Il y a vingt ans, rappelle «The Nation», l'ancien président de la Knesset, Avrum Burg, mettait en garde contre l'inévitabilité d'une réaction violente : «Il s'avère que la lutte pour la survie des Juifs, qui dure depuis 2 000 ans, se résume à un État de colonies,

dirigé par une clique amoralisée de contrevenants corrompus qui sont sourds à la fois à leurs citoyens et à leurs ennemis. Un État dépourvu de justice ne peut survivre», a-t-il écrit dans l'International Herald Tribune. Burg a averti qu'Israël pourrait tuer 1 000 hommes du Hamas par jour sans rien résoudre, parce que les actions violentes d'Israël seraient la source d'un renouvellement de leurs rangs. Autant de raisons de penser qu'Israël perd pied. De toute évidence, il continuera son œuvre criminelle sur les civils désarmés, mais qu'est-ce que cela changera dans la balance de la stratégie militaire et de politique? Rien du tout. Israël s'isole chaque jour un peu plus dans le monde, alimente la violence contre lui, se dégarne de ses soutiens, tout en constatant qu'au bout du compte aucun des trois objectifs tracés au début n'a été atteint : ni les Brigades Al Qassam n'ont été anéanties, ni les populations expatriées vers l'Égypte ni les otages récupérés. Le retour à une nouvelle négociation pour l'échange d'otages sera un énième signe d'impuissance.

Par Fayçal Oukaci

DJAMEL HAMITOUCHE, ENSEIGNANT-CHERCHEUR À LA FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCES POLITIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE BÉJAÏA ET SPÉCIALISTE EN DROIT INTERNATIONAL, À L'EXPRESS :

«L'agression sioniste enfreint toutes sortes de pactes ou de conventions internationales»

L'EXPRESS : LE GÉNOCIDE SIONISTE CONTINUE À GAZA APRÈS PLUS DE TROIS MOIS ET S'ÉTEND ÉGALEMENT À D'AUTRES VILLES PALESTINIENNES...?

Djamel Hamitouche : Tout d'abord, pour parler des crimes contre l'humanité commis à Gaza, je dois rappeler que ces actions sont les conséquences de plusieurs années de massacres et de contraintes subies par le peuple palestinien, ce qui a déclenché une vague de révolte pour l'autodétermination le 07 octobre dernier.

Cela a causé plusieurs pertes humaines des deux côtés, mais la guerre cybernétique et médiatique menée par le côté israélien cherche à dissimuler les dégâts pour renforcer le moral de ses soldats, à l'opposé des leaders de Hamas qui essaient toujours de rendre leurs preuves à néant.

Dans ce contexte le mouvement Hamas essaye d'élargir le champ de bataille et de résistance à l'étendue de la Palestine occupée afin de démontrer aux peuples du monde que l'affaire dépasse Gaza et concerne toute la Palestine. En revanche, l'armée israélienne tire sans distinction sur tout ce qui bouge en causant des crimes de génocide innombrables.

AUJOURD'HUI, GAZA COMPTE PLUS DE 20 000 MORTS ET ENVIRON 50 000 BLESSÉS DEPUIS LE 7 OCTOBRE DERNIER. SELON LES PRINCIPES DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH) ET DU POINT DE VUE JURIDIQUE, QUE DIT LA LOI INTERNATIONALE ?

L'agression sioniste enfreint toutes sortes de pactes ou de conventions

internationales et des textes régissant les droits humanitaires, notamment les quatre conventions de Genève de 1949 et du protocole additionnel de 1977 concernant la protection des hôpitaux et du personnel sanitaire en temps de conflits armés ainsi que les personnes protégées par le droit international humanitaire signalant les enfants, les femmes, les personnes âgées et les non-porteurs d'armes. En résumé, l'occupant passe au-dessus des lois internationales sous prétexte que le mouvement Hamas a fait de même au peuple israélien.

MALGRÉ LES CONDAMNATIONS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE, ET L'ADOPTION DE PLUSIEURS RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU POUR UN CESSEZ-LE FEU IMMÉDIAT, L'ENTITÉ SIONISTE CONTINUE SON AGRESSION ET SES ATTAQUES DÉLIBÉRÉES CONTRE LES CIVILS À GAZA...

Le conflit de la Palestine occupée dure depuis plus d'un demi-siècle et il ne veut pas connaître d'épilogue. En parlant du Conseil de sécurité de l'ONU comme étant un organe exécutif afin de rétablir la paix et la sécurité internationales, je dois noter que le conseil est incapable de prendre des mesures décisives contre l'entité sioniste suite au droit de veto brandi par les États-Unis et la Grande-Bretagne, ce qui implique leur protection extrême de l'entité sioniste et cela s'affirme dans les aides d'armements ou leur soutien contre l'intervention des autres États. Aussi je dois noter que plus de 87 résolutions prises à l'encontre de l'entité sioniste par le Conseil lui-même, à la demande de plusieurs organes ou organisations internationales mais aucune de ces résolutions n'a été prise en exécution. Cela indique que le Conseil de sécurité est incapable face au défi américain et britannique, ce qui implique une dualité d'agir dans les conflits internationaux.

L'EXPRESS : EN TANT QU'ENSEIGNANT-CHERCHEUR EN DROIT INTERNATIONAL, LA CPI EST-ELLE EN MESURE DE JUGER AUJOURD'HUI L'ENTITÉ SIONISTE POUR CRIME DE GUERRE ?

Pour ce qui est de la Cour pénale internationale et de ses capacités à juger les crimes que l'entité sioniste commet chaque jour à Gaza et ses alentours, on confirme que l'article 05 du statut de Rome relatif à la Cour pénale internationale a prescrit que les crimes relevant de la compétence du tribunal sont le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes d'agressions. Tous ces crimes sont l'œuvre des sionistes en Palestine occupée mais la Cour procède à la demande des membres ratifiant le statut de Rome. Ainsi, la demande au procureur de la Cour pour entamer la procédure mais toujours la Cour est cernée par le Conseil de sécurité qui n'applique pas les décisions sous prétexte de renvoi de l'affaire ou de jugement pour 12 mois. Mais il y a toujours une excuse, ce qui implique l'inefficacité de la cour.

UN MOT POUR CONCLURE...

En résumé, l'affaire de la Palestine occupée est sous l'emprise des États-Unis et de la Grande-Bretagne, ce qui implique que la volonté politique pour résoudre le conflit est presque nulle sans qu'il soit en faveur de l'entité sioniste.

Par ailleurs, rendre l'affaire humanitaire c'est un point positif en faveur de la Palestine mais le conflit restera tant qu'il n'y a pas une volonté arabe de soutenir le peuple palestinien cœur et âmes et faits, et cela est un pas de géant pourvu qu'il soit accompli.

Entretien réalisé par Idir Mehdaoui

ILS SONT REÇUS DANS PLUSIEURS STRUCTURES DE SANTÉ CIVILES ET MILITAIRES

ARRIVÉE EN ALGÉRIE DES PREMIERS BLESSÉS DE GHAZA

Un premier groupe de citoyens palestiniens, blessés dans les bombardements sionistes sur la bande de Ghaza, est arrivé, jeudi soir, en Algérie. Il s'agit d'une jeune femme, âgée de 22 ans, qui était accompagnée de son petit enfant, ainsi que sa sœur de 16 ans. Grièvement blessées, les deux Palestiniennes ont été évacuées directement à l'hôpital militaire d'Ain Naadja, précise la même source. Les deux jeunes filles sont arrivées à

bord d'un avion présidentiel algérien équipé de matériel médical, qui avait décollé jeudi, depuis l'aéroport d'Al-Arich en Égypte. Ces premiers blessés arrivés en Algérie sont actuellement pris en charge dans les meilleures conditions imaginables. Rappelons que ces enfants palestiniens blessés sont reçus dans les structures de santé civiles et militaires des wilayas d'Alger, d'Oran et de Constantine

I.Med

PUBLICATION DU DÉCRET PRÉSIDENTIEL PORTANT CONVOCATION DU PARLEMENT EN SES DEUX CHAMBRES RÉUNIES
LE DISCOURS À LA NATION DU PRÉSIDENT TEBBOUNE LE 25 DÉCEMBRE

Le décret présidentiel numéro 23-462 du 19 décembre 2023 portant convocation, lundi prochain, du Parlement en ses deux chambres réunies a été publié dans le dernier numéro du Journal officiel.

Le décret stipule que le Parlement est convoqué, en ses deux chambres réunies, le 25 décembre 2023, ajoutant que l'ordre du jour de la session extraordinaire comporte l'ouverture de la session et le discours du Président de la République. Ce discours, qui sera prononcé annuellement, devant les élus du peuple, sera l'occasion pour le président de la République de revenir sur les réalisations de l'année qui prend fin. Véritable état des lieux de l'année qui s'écoule, ce discours sera l'occasion de faire le point sur la situation politique, économique, sociale ainsi que la politique étrangère du pays, et aussi d'évoquer les perspectives pour l'année suivante.

I.M.A.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
UN SÉMINAIRE NATIONAL SUR L'EFFICACITÉ DANS LA GESTION DU DOSSIER JUDICIAIRE

Le ministère de la Justice organise, les 23 et 24 décembre courant, en coordination avec la Cour suprême et avec la participation du Centre de recherches juridiques et judiciaires, un séminaire national sur l'efficacité dans la gestion du dossier judiciaire, a indiqué jeudi un communiqué du ministère. Le séminaire tend à "améliorer la performance judiciaire, à promouvoir le service public, mais aussi à évoquer les différentes problématiques opérationnelles et juridiques ayant trait à la gestion et la liquidation des biens saisis et aux pourvois en cassation en matière pénale", précise la même source. Prévu au niveau de la Cour suprême, le séminaire verra la participation de "magistrats et de greffiers des tribunaux, des Cours et de la Cour suprême, ainsi que des cadres de l'administration centrale", conclut le communiqué du ministère.

R.N.

RENVERSEMENT DU BUS DU MCEB : LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE OUVRE UNE ENQUÊTE

Le procureur de la République près le tribunal de Sougueur (Tiaret) s'est rendu sur les lieux de l'accident du renversement du bus de l'équipe du MC El Bayadh, dans la nuit de mercredi à jeudi, sur la route reliant les communes de Sougueur et Aïn Dzarit, afin de superviser les premières investigations, avant d'ordonner l'ouverture d'une enquête, indique jeudi un communiqué de la cour de Tiaret. "En application des dispositions de l'article 11 du Code de procédure pénale, le procureur de la République près le tribunal de Sougueur informe l'opinion publique qu'un accident de la route mortel s'est produit le 20 décembre 2023 à 21h00 sur la route reliant les communes de Sougueur et Aïn Dzarit.

Il s'agit du renversement du bus du club du MC El Bayadh dans un virage dangereux où le chauffeur n'a pas ralenti", précise le communiqué. L'accident a "entraîné la mort sur place de l'entraîneur adjoint (M. Kh.) et du gardien de but (B. Z.) et fait 12 blessés", indique la source, ajoutant que "le procureur de la République s'est immédiatement rendu sur les lieux pour superviser les premières investigations, avant d'ordonner l'ouverture d'une enquête".

ATTAF CONVOQUE L'AMBASSADEUR DU MALI EN ALGÉRIE

«Réglages amicaux» entre Alger et Bamako

Afin de dissiper tout malentendu au sujet de ses intentions vis-à-vis de ce qui se passe au Nord-Mali, Alger a convoqué, jeudi, l'ambassadeur du Mali en poste à Alger, afin de réitérer ses dispositions d'accompagner Bamako dans cette étape difficile à laquelle elle fait face. Acteur principal de toutes les médiations entre Bamako et la rébellion de l'Azawad, Alger a pu résoudre toutes les tensions, depuis la première grande rébellion de 1991, dirigée par Hassan Fagaga, Ibrahim Ag Bahanga et consorts.

Ainsi, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a convoqué jeudi l'ambassadeur de la République du Mali en Algérie, Mahamane Amadou Maiga, «en relation avec les récents développements de la situation» dans ce pays, a indiqué un communiqué du ministère.

Le ministre a rappelé «de manière appuyée qu'historiquement, toutes les contributions de l'Algérie à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Mali ont toujours reposé sur trois principes cardinaux dont elle n'a jamais dévié et dont elle ne déviara pas», lit-on dans le texte.

En tout premier lieu, souligne le communiqué, «l'attachement intransgressible de l'Algérie à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'unité nationale du Mali». En second lieu, «la profonde conviction que la voie pacifique, à l'exclusion de toute autre, est la seule apte à garantir au Mali la paix, la sécurité et la stabilité de manière irréversible et durable». «En troisième lieu, et en conséquence des



deux premiers principes, c'est par la réconciliation nationale et non par des déchirements fratricides récurrents que le Mali s'engagera dans une œuvre commune portée par tous ses enfants sans discrimination et sans exclusion, lui assurant ultimement sa souveraineté, son unité nationale et son intégrité territoriale», précise la même source. En complément à ce rappel, il a été fait état du communiqué du ministère des Affaires

étrangères en date du 13 décembre par lequel l'Algérie a appelé «toutes les parties maliennes à renouveler leur engagement dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation issu du processus d'Alger pour répondre aux aspirations légitimes de toutes les composantes du peuple malien frère à une paix et à une stabilité durables». Il a, en outre, été souligné à l'attention de l'ambassadeur du Mali que les

récentes rencontres avec les chefs des Mouvements signataires de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali issu du processus d'Alger «s'inscrivaient parfaitement dans la lettre et l'esprit de ce communiqué». «C'est dans cet état d'esprit que l'Algérie conçoit et assume son rôle de président du Comité de suivi de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali issu du processus d'Alger», a assuré le communiqué du ministère des Affaires étrangères

I.M.Amine/com.MAE

APN :

Adoption du projet de loi relatif à la lutte contre le faux et usage de faux



Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, jeudi, le projet de loi relatif à la lutte contre le faux et usage de faux, lors d'une séance plénière présidée par Brahim Boughali, président de l'APN, en présence du ministre de la Justice, Garde des sceaux, Abderrachid Tabi. Le ministre de la Justice avait souligné que ce projet, qui constitue un nouveau cadre juridique pour définir les mécanismes de lutte contre le faux et usage de faux, visait à "définir les règles des transactions dans la société, à traiter en profondeur les déséquilibres résultant de ce phénomène, promou-

voir une concurrence loyale dans tous les domaines, garantir l'égalité pour tous, préserver l'intégrité des écritures et des documents, assurer l'accès aux aides de l'Etat à ceux qui les méritent, et définir les crimes concernés et les sanctions qui leur sont applicables". Le projet de loi prévoit également l'introduction de tous les crimes de faux et d'usage de faux prévus par le code pénal à cette nouvelle loi applicable également pour faux en écritures publiques et faux pour l'obtention d'aides indues auprès du Gouvernement, pour bénéficier d'une exonération d'impôts ou fuir des

engagements, mais aussi pour faux-monnayage, falsification de titres bancaires y compris les transactions électroniques, imitation de sceaux, de timbres et de marques, fausse déclaration et faux serment ainsi qu'usurpation de fonction, de noms et de prénoms. Selon le projet de loi, le parquet peut introduire une action en justice concernant les crimes cités, offrant aussi la possibilité de procéder à une perquisition électronique et à toutes les méthodes d'investigations légales. Concernant les crimes préjudiciables au Trésor public, le projet de loi stipule que l'agent judiciaire du Trésor peut se constituer partie civile devant les juridictions compétentes. Le projet insiste sur la compétence des juridictions algériennes dans les crimes commis en dehors du pays, mais qui sont préjudiciables à l'Algérie, ses institutions et ses citoyens. Concernant les dispositions pénales, le projet propose des peines allant à 30 ans de prison ou la perpétuité, tout en durcissant la peine en cas de complicité ou d'implication d'un fonctionnaire de l'Etat dans des affaires de faux et d'usage de faux.

R.N.

COMMERCE

Le Gouvernement soutient l'investissement dans la réalisation des grandes surfaces



Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a affirmé, avant-hier, depuis Oran, que le Gouvernement encourageait et soutenait l'investissement dans la réalisation des grandes surfaces commerciales.

Lors de l'inauguration du centre commercial (AZ) à la cité Fellaoucene dans la ville d'Oran, Tayeb Zitouni a indiqué que "le Gouvernement encourageait l'investissement national et étranger en matière de réalisation des grandes surfaces commerciales, dont le nouvelle surface (AZ) inaugurée jeudi dans la ville d'Oran, étant un important moyen de promouvoir la pratique commerciale et d'améliorer les prestations fournies par les opérateurs commerciaux au profit des citoyens".

Le ministre dira à ce propos que "les grandes surfaces commerciales, dont l'augmentation du nombre est requise

dans différentes parties du pays, aident à fournir des produits de qualité à des prix raisonnables pour les consommateurs, étant donné que ces surfaces traitent directement avec les producteurs et évitent le nombre exagéré d'intermédiaires qui interviennent souvent entre le producteur et le consommateur en acquérant les produits à des prix bas pour les proposer, par la suite aux consommateurs, à des prix élevés".

Zitouni a annoncé qu'"un nombre d'investisseurs étrangers de pays européens, du Royaume d'Arabie Saoudite et du Qatar ont affiché leur volonté d'investir dans le domaine commercial en Algérie, notamment dans la réalisation des grandes surfaces commerciales". "Ces investisseurs jouissent d'une expertise et d'une grande expérience dans leur réalisation et leur gestion et peuvent transférer leurs expériences réussies en Algérie", dira le ministre.

Tayeb Zitouni a, par ailleurs, affirmé que "l'Etat sera intransigeant avec ceux qui manipulent les prix des viandes importées", rappelant que "l'Etat a proposé

d'importantes incitations fiscales au profit des importateurs, en vue d'assurer l'arrivée de cette denrée essentielle aux citoyens à des prix raisonnables et fixés".

N.S.

HÔPITAL DE OUARGLA

Sonatrach finance le projet d'équipement du service des grands brûlés

Le groupe Sonatrach a signé, avant-hier, une convention de financement avec le ministère de la Santé, au profit du service des grands brûlés de l'Etablissement public hospitalier (EPH) "Mohamed Boudiaf" de la wilaya d'Ouargla. Le document a été paraphé par le secrétaire général de Sonatrach, Abdelkader Zerrouki et le directeur général des services de santé au ministère, Lyes Rahal, en

présence du ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, du ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, et du PDG de Sonatrach, Rachid Hachichi. La convention de financement, à laquelle contribuent également les filiales du groupe Sonatrach, a pour objet d'équiper en matériel médical et fournitures le service des grands brûlés de l'EPH de Ouargla. Lors de la cérémonie de signature, Arkab a estimé que cet accord traduit l'engagement fort du groupe Sonatrach et ses filiales à contribuer aux efforts de l'Etat visant à améliorer la qualité de service public en matière de prise en charge sanitaire. Le ministre a souligné que Sonatrach affirme à travers cette initiative son implication dans l'action de proximité sociale, étant considérée comme une institution citoyenne ayant une empreinte réelle dans les projets de développement local, notamment au niveau des zones isolées du pays. De son côté, le ministre de la Santé a mis en avant le travail de Sonatrach contribuant à l'amélioration du service public et sa mise à proximité du citoyen. Saihi a rappelé que la création de pôles sanitaires dédiés aux grands brûlés est intervenue suite aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Cela s'est traduit par l'inauguration d'un hôpital des grands brûlés le 5 juillet dernier à Alger et un autre d'une capacité de 120 lits dans la wilaya d'Oran. Le ministre a annoncé le lancement prochain d'un hôpital des grands brûlés de 120 lits dans la wilaya de Skikda, en plus d'un autre hôpital dans le Sud du pays, afin de couvrir l'ensemble du territoire national dans ce domaine.

R.N.

ENVIRONNEMENT :

Le gouvernement élabore un nouveau plan d'action pour l'amélioration de la gestion des déchets

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahleb, a annoncé, jeudi, qu'un nouveau plan d'action visant à améliorer la gestion des déchets, notamment à travers l'augmentation des taux de récupération et de valorisation est en phase d'élaboration. Mme Dahleb a précisé, lors d'une séance plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales, que son département ministériel "préside actuellement une commission ministérielle mixte pour l'élaboration d'un plan d'action dédié au recyclage et à la valorisation des déchets, qui s'inscrit en droite ligne avec la concrétisation des engagements et des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatifs à la diversification des ressources de l'économie nationale, l'accompagnement des jeunes dans la création des PME et la création de postes d'emploi, en sus de la préservation de l'environnement". La ministre a indiqué

que le plan a été élaboré et attend sa présentation à la réunion du Gouvernement pour débat et adoption. Mme Dahleb a relevé dans ce contexte que son secteur avait adopté, dans le cadre du nouveau modèle de développement, une orientation économique basée sur le recyclage de tous types de déchets récupérables et valorisables, et ce, à travers l'adoption de la stratégie nationale de gestion intégrée des déchets jusqu'à l'horizon 2035 (SNGID35).

Ladite stratégie se base essentiellement sur la réduction de la production de déchets à la source, outre le fait de donner la priorité au tri sélectif en vue de recycler 30% des déchets ménagers et 30% des déchets spéciaux, 50% des déchets inertes à l'horizon 2035, et l'application du principe "pollueur-payeur" et la responsabilité élargie pour les producteurs, ainsi que l'encouragement du partenariat public/privé. La ministre a évoqué le projet de loi modifiant la loi

01-19 du 12 décembre 2001, relative à la gestion des déchets, qui est actuellement au niveau du Secrétariat général du Gouvernement, visant à assurer une transition efficace vers l'économie circulaire. Ce projet de loi porte sur la modification de certaines dispositions, notamment en ce qui a trait à la révision des méthodes de traitement, à l'enrichissement du volet lié à la valorisation des déchets, notamment les déchets organiques, à l'introduction de restrictions sur l'utilisation des plastiques à usage unique, à la révision des sanctions encourues pour qu'elles soient plus dissuasives, et au renforcement du contrôle. Il s'agit, également, de consacrer "le principe de responsabilité en tant que mécanisme de la politique environnementale visant à éviter les effets néfastes des déchets, en impliquant les producteurs dans la gestion des déchets, en particulier ceux issus des emballages

N.S.

COMPLEXE SIDÉRURGIQUE D'EL-HADJAR REDÉMARRAGE DU HAUT-FOURNEAU AU COURS DES DEUX PROCHAINES SEMAINES

Le processus de redémarrage du haut-fourneau du complexe sidérurgique d'El Hadjar (Annaba) vient d'être lancé après un arrêt de trois mois, a indiqué, mercredi dernier, le P-dg du complexe, Karim Boulayoune.

Le premier responsable du complexe dira, dans une déclaration à l'APS, que le fonctionnement du haut-fourneau dans le processus de production sidérurgique, sera "effectif au cours des deux prochaines semaines", a ajouté que le lancement du processus de redémarrage est intervenu "après la résolution du problème d'indisponibilité de coke (charbon), nécessaire au fonctionnement du haut fourneau mais qui n'a pu être importé en raison de difficultés financières" de l'entreprise.

Le redémarrage du haut-fourneau est d'une "grande importance pour le complexe et ses travailleurs qui entendent relever le défi et de parvenir à l'efficacité économique nécessaire pour maintenir à flot cet acquis qu'est le complexe d'El Hadjar, symbole de la sidérurgie en Algérie", a ajouté le même responsable.

Selon le premier responsable du complexe, un programme a été établi avec des objectifs de production, en 2024, de plus de 600.000 tonnes de produits sidérurgiques commercialisables. Le même responsable a souligné que les perturbations en matière d'importation de coke ont entraîné, en 2023, une baisse significative du volume total de production annuelle de produits sidérurgiques par le complexe qui a toutefois produit, depuis le début de l'année en cours, environ 300.000 tonnes de produits sidérurgiques commercialisables. Afin d'atteindre les objectifs de production fixés, les responsables du complexe sidérurgique d'El Hadjar ont élaboré un programme de réhabilitation et de modernisation de l'usine, fondé principalement sur la modernisation des équipements industriels (aciéries et laminoirs) et l'introduction de technologies modernes qui mettront fin à la dépendance au coke, a encore affirmé le P-dg du complexe.

Il a également rappelé, dans le même contexte, que la facture d'importation de coke, nécessaire au fonctionnement du haut fourneau s'élève, à elle seule, à 200.000 dollars par an, ajoutant que le complexe s'emploie, dans le cadre de l'effort d'efficacité économique, à suivre la dynamique économique nationale en incluant de nouveaux produits sidérurgiques à valeur ajoutée tels que les rails de chemin de fer, les structures industrielles et autres produits sidérurgiques.

R.E./avec APS

FINANCE ISLAMIQUE :

800 milliards de dinars collectés par les banques

Les ressources collectées par 12 banques activant dans le domaine de la finance islamique depuis le lancement de ce type de transactions en 2020 s'élèvent à 800 milliards de dinars, a révélé le président de la commission de la finance islamique au sein de l'Association des banques et des établissements financiers (ABEF), Sofiane Mazari.

S'exprimant lors d'une rencontre organisée, mercredi soir à Alger, par l'Association des diplômés de l'Institut de financement du développement du Maghreb (IFIDAS), sur le thème "Finance islamique en Algérie, bilan et perspectives", Sofiane Mazari a précisé que le taux de croissance de cette activité en 2022 était de 24%, prévoyant "un taux de croissance plus important en 2023". Le même responsable a fait savoir que "le taux de croissance prévu sera tiré particulièrement par l'ouverture de nouveaux guichets de la finance islamique en 2023. Sofiane Mazari a rappelé, à cette occasion, l'importance des modifications juridiques opérées en Algérie pour suivre l'évolution du secteur de la finance islamique, tout en soulignant "l'existence

d'une volonté politique de développer cette industrie en Algérie". Selon lui, 2024 sera l'année de la révision du cadre juridique de la finance islamique pour dépasser les simples agences et guichets islamiques et aller vers la création de véritables banques islamiques.

Le directeur général d'Al Salam Bank-Algérie, Nasser Hideur, de son côté, a souligné l'importance du travail accompli par la Banque d'Algérie pour assurer les outils permettant de gérer la politique monétaire des banques islamiques, saluant les efforts consentis par les banques publiques pour mettre en place des guichets et des agences de finance islamique dans différentes régions du pays. Le PDG de la compagnie d'assurance El Djazair Takaful, Mahfoud Ziane Bouziane,

a affirmé que l'assurance Takaful en Algérie, conforme à la charia islamique, dont l'offre a commencé il y a à peine deux ans, était un "marché prometteur", compte tenu notamment de la dynamique du secteur économique privé.

Il a estimé que les perspectives de développement du Leasing en Algérie, notamment avec le lancement de l'industrie automobile en Algérie, devraient contribuer également à booster l'industrie de l'assurance Takaful, proposée par deux sociétés publiques spécialisées. Il s'agit de la compagnie d'assurance El Djazair Takaful et de la société d'assurance El Djazair El Moutahida Family Takaful, tandis que des guichets de Takaful appartenant à deux compagnies d'assurance classiques sont en acti-

vités sur le marché. Evoquant le bilan de la branche de l'assurance Takaful en Algérie, le PDG d'El Djazair Takaful, s'appuyant sur les chiffres du Conseil national des assurances (CNA), a fait état d'un chiffre d'affaires de 93 millions de dinars à la fin du mois de septembre dernier. Le marché de l'assurance Takaful a enregistré en 2022 un chiffre d'affaires de 48,4 millions de dinars, selon le bilan du conseil. Le même intervenant a précisé que l'assurance Takaful était "un type d'assurance, et non pas un produit d'assurance", différente de l'assurance classique, d'autant qu'elle a un caractère participatif permettant de gérer le secteur des assurances et de partager les risques entre la compagnie et l'assuré.

R.E.

BOURSE D'ALGER

Hausse de la capitalisation et de la valeur des transactions en 2022

La Commission d'Organisation et de Surveillance des opérations de bourse (COSOB) a annoncé, avant-hier, dans un communiqué, une évolution "notable" en termes de capitalisation boursière (+48%) et une croissance de 8% pour ce qui est de la valeur globale des transactions boursières à la place financière d'Alger en 2022. Ces chiffres sont dévoilés à l'occasion de la publication du rapport annuel 2022, au titre des activités du marché des valeurs mobilières, établi en application des dispositions du décret législatif 93-10 du 10 mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, explique le document. Ledit rapport dresse un bilan des activités des différents intervenants du marché financier et présente des indicateurs chiffrés sur l'activité boursière ayant marqué l'année 2022, souligne le communiqué. Il permettra certainement aux différents acteurs de la place financière d'Alger et le public

investisseur en actions et obligations cotées de se faire une opinion à la fois globale et exhaustive sur l'activité du marché des valeurs mobilières en Algérie, assure la COSOB qui ajoute que le rapport aborde principalement les activités du régulateur avec un focus sur l'activité de surveillance menée sur les professionnels du marché (intermédiaires en opérations de bourse, teneurs de comptes conservateurs de titres, sociétés de capital investissement). Concernant les chiffres clés, la COSOB a constaté "une évolution notable" en termes de capitalisation boursière (+48%) et une croissance de 8% pour ce qui est de la valeur globale des transactions boursières. Le volume total des ordres de bourse a enregistré une hausse substantielle de 55%. Cette progression "très appréciable" dénote une reprise certaine de l'activité de la bourse en 2022, en dépit des répercussions générées par la crise de la pandémie Covid-19. L'activité de capital investissement a connu, quant à elle, un dynamisme croissant avec cinq (05) sociétés agréées dominant le secteur. L'activité a généré un montant de participation de l'ordre de 6,5 milliards de dinars, ce qui correspond à 152 prises de participations dans des sociétés, dont 37 ont été enregistrées en 2022, précise l'institution.

La COSOB a estimé, enfin, qu'au regard de cette reprise d'activité et les premières prémisses des décisions annoncées par les pouvoirs publics à l'effet d'ouvrir, via la bourse, le capital de deux banques publiques, elle (COSOB) demeure "convaincue" que le marché financier dispose d'un potentiel "considérable", lui permettant "non seulement de mobiliser des fonds en dehors de la sphère bancaire, mais aussi de contribuer à la diversification des sources de financement de l'économie nationale.

R.E.

TISSEMSILT

Un pôle de l'écotourisme et du thermalisme en vue

La station thermale de Sidi Slimane drainera beaucoup plus de clients avec sa réhabilitation à travers notamment des aménagements prévus, la réalisation d'une Maison de l'Artisanat ainsi que des restaurants et une cafétéria.

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mokhtar Didouche, a mis l'accent, jeudi à Tissemsilt, sur la nécessité d'intensifier les efforts en vue de hisser cette collectivité locale au rang de pôle de développement de l'écotourisme et du thermalisme par la mise en place de structures susceptibles d'assurer l'attractivité des visiteurs. Le ministre a insisté, lors de la présentation d'un exposé sur la réhabilitation de la station thermale de Sidi Slimane, sur la nécessité de sauvegarder le cachet traditionnel de la source thermale de cette station et l'hôtel mitoyen, ainsi que la création d'autres structures, notamment des cafétérias et des restaurants, dans l'optique d'attirer le maximum de visiteurs désireux bénéficier de cures thermales par les eaux sulfureuses charriées du mont de l'Ouarsenis, surplombant du haut de ses 1.987 mètres la localité de Sidi Slimane. Il est à souligner que deux variantes préconisées dans le cadre de la



mise en œuvre du programme complémentaire accordé à la wilaya de Tissemsilt ont été présentées au ministre, lors de la visite à ce site thermale. La première porte sur la réalisation d'un village touristique constitué de bungalows, alors que la seconde, qui a été finalement retenue, comporte la réalisation d'une Maison de l'artisanat, outre des restaurants et une cafétéria, et ce pour une enveloppe budgétaire globale évaluée à 53 millions de dinars. Dans la commune de Beni Chaïb, M. Mokhtar Didouche s'est enquis de l'avancement des travaux d'un jardin aquatique en cours réalisation sur les berges du plan d'eau du barrage de Koudiet Rosfa. Inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la nomenclature des opéra-

tions contenues dans le programme complémentaire accordé par le gouvernement à la wilaya de Tissemsilt, le jardin portait initialement sur la réalisation d'une piscine et de jeux pour enfants, ce qui, selon le ministre, limitait sa faisabilité économique et touristique, instruisant ses initiateurs à ériger de grandes structures dans le but d'attirer le maximum de visiteurs, préconisant la réalisation d'une piscines pour adultes, des infrastructures sportives, ainsi que des restaurants et des cafétérias. Par ailleurs, le ministre a mis en valeur le projet de réalisation d'un jardin thermal prévu au niveau de la forêt d'Aïn Antar, dans la commune de Bou Kaïd, un projet à même de promouvoir et de mettre en valeur les atouts naturels de cette

wilaya des Hauts Plateaux du Centre ouest et de transformer cette wilaya en pôle d'excellence du tourisme dans ses dimensions écologique, thermale et sylvicole, parallèlement à l'agriculture, qui fait sa vocation première, où le développement économique sera boostée et où le marché du travail sera dynamisé par la multiplication des offres d'emplois. Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat poursuit sa visite, avec la mise en service de l'Ecole de formation professionnelle et de la consolidation des niveaux sise à la Maison de l'artisanat et des métiers, en plus d'inspecter la zone d'expansion touristique à Sidi Bentamra et la visite de l'établissement touristique "Milas" sis à Tissemsilt-ville.

R.R

SAMSUNG ELECTRONICS ALGÉRIE :

Une nouvelle unité de production de climatiseurs en 2024 à Sétif

La compagnie de l'électroménager Samsung Electronics-Algérie compte réaliser, avec son partenaire algérien Sinova, une nouvelle unité de production de climatiseurs et autres types d'appareils dans la wilaya de Sétif au cours de l'année 2024, en vue de répondre aux besoins du marché algérien, a indiqué, jeudi à Alger, un responsable auprès de cette entreprise. "Dans le cadre de notre plan de développement étalé jusqu'à fin 2025, Samsung prévoit d'investir dans une nouvelle unité de production de climatiseurs et la production d'autres appareils de l'électroménager, tels que les lave-vaisselle et les micro-ondes pour répondre aux besoins spécifiques du marché", a affirmé, Mohamed Amine Kalache, responsable du marketing auprès du bureau de représentation de la compagnie coréenne en Algérie. S'exprimant lors d'une conférence de presse animée sur le stand conjoint Samsung-Sinova à l'occasion de la 31e édition de Foire de la production algérienne, qui se tient du 14 au 23 décembre au Palais des expositions de la SAFEX, M. Kalache a

précisé que cet investissement permettra à l'usine de porter le nombre d'emplois directs créés de 1000 actuellement à 4000 emplois d'ici fin 2025. Ce projet de nouvelle unité de production permettra, aussi, à la marque coréenne d'élargir sa gamme de produits fabriqués et commercialisés en Algérie, après avoir inauguré durant l'année en cours trois unités de production de téléviseurs (mars), de machines à laver (juin) et de réfrigérateurs (début décembre), a-t-il également précisé assurant que l'objectif fixé est d'atteindre un taux d'intégration de 30 à 40% pour les climatiseurs. S'agissant de la gamme de climatiseurs, elle sera divisée en deux catégories, médium et premium, et couvrant des capacités de 12.000 à 24.000 BTU pour répondre aux besoins variés des consommateurs, a-t-il relevé. Affirmant que l'Algérie est le deuxième pays après l'Egypte à faire partie des pays africains choisis par Samsung pour développer des usines de production locale, M. Kalache a fait savoir que "le partenariat concrétisé en mai 2021 avec l'en-

treprise algérienne SINOVA répond totalement aux critères et exigences de la marque coréenne et s'inscrit dans les objectifs de la diversification de l'économie de l'Algérie". Dans ce sillage, il a souligné que l'usine implantée dans la zone d'activité de la ville de Sétif sur une superficie de 75 000 m², produit des machines à laver avec un taux d'intégration allant jusqu'à 40%, tandis que le taux d'intégration des réfrigérateurs varie entre 60 à 70% et celui des téléviseurs est de 15 à 20%, avec des offres de garanties sur les produits allant jusqu'à 20 ans notamment pour les réfrigérateurs. Affichant des objectifs ambitieux pour l'année 2024 en matière de parts de marché à conquérir, Samsung Algérie compte, par ailleurs, développer son réseau de vente directe, en prévoyant l'ouverture, selon le responsable du marketing, 50 showrooms nouveaux dédiés exclusivement aux produits de la marque d'ici la fin de l'année 2025, ce qui permettra, a-t-il mentionné, de renforcer la présence de la marque sur le marché algérien.

APS

ROUTE IN SALAH-TAMANRASSET- IN GUEZZAM

ENTRETIEN ET RÉHABILITATION DES DEUX TIERS DE LA RN-1

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh a affirmé, jeudi à Alger, que l'opération d'entretien et de réhabilitation de la RN1 reliant les wilayas de In Salah, de Tamanrasset et d'In Guezzam a touché, jusque-là, deux tiers de la longueur de cette route. Intervenant lors d'une plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales présidée par Mohamed Reda Oussahla, vice-président du Conseil, M. Rekhroukh a précisé que "dans le cadre des opérations enregistrées au niveau des trois wilayas, concernant l'entretien et la réhabilitation de la RN1, la longueur globale prise en charge actuellement s'élève à 753,4 km sur une longueur globale de 1.264 km". La RN1 traverse les wilayas d'In Salah sur 410 km, de Tamanrasset (643 km) et d'In Guezzam (211 km), soit un total de 1.264 km de la frontière de la wilaya d'El-Méniaâ à In Guezzam et les frontières du Niger. Cet axe "important" représente la principale issue des trois wilayas, selon les explications données par le ministre en réponse à une question du membre du Conseil de la nation, Khafi Akhmadou (FLN) sur les procédures entreprises pour la prise en charge de la RN1. Le ministre a indiqué que "cette route constitue l'axe principal du réseau routier national et figure au centre de nos priorités, de même que nous œuvrons à enregistrer des opérations de prise en charge permanente en fonction des priorités et des capacités financières disponibles". Concernant la route reliant la commune de Tazrouk et la localité de Tin Tarabine dans la wilaya de Tamanrasset, il a souligné que l'étude a été finalisée et présentée au niveau local. A une question du député Youcef Larab (Indépendants) sur la possibilité de corriger la trajectoire des lignes ferroviaires dans le cadre des travaux de modernisation de la ligne minière reliant les wilayas de Tébessa et Annaba, le ministre a souligné l'importance du projet de doublement et de modernisation de la ligne minière et ferroviaire Est, reliant le port d'Annaba à Bled El Hadba passant par le complexe industriel de Oued Keberit sur une distance de 422 km. ...

APS

ANNABA ET CONSTANTINE

ACCÉLÉRER LE LANCEMENT DES USINES DE TRAITEMENT DES PRODUITS NON FERREUX

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a donné des instructions, jeudi, pour le lancement des usines de traitement des produits non ferreux dans les wilayas d'Annaba et Constantine, indique un communiqué du ministère. Président l'Assemblée générale ordinaire du groupe industriel minier "Sonarem", avec la participation du P-dg du groupe, des membres de l'Assemblée générale et des commissaires aux comptes, M. Arkab a mis l'accent sur la nécessité de "la mise en service, sans délai, des usines de traitement des produits non ferreux (Feldspath à Ain Barbar dans la wilaya de Annaba et carbonate de calcium à El Khroub dans la wilaya de Constantine). Il s'agit du parachèvement des usines inaugurées en 2023, notamment l'usine de bentonite à Maghnia (W. Tlemcen) et de carbonate de calcium à Oggaz (W. Mascara), selon la même source. Il a été procédé, lors de cette Assemblée générale, à l'examen et au débat de plusieurs dossiers, l'accent ayant été mis sur le parachèvement et le développement des projets structurant de Gara Djebilet à Tindouf, du projet du phosphate intégré de Bled El Hadba à Tébessa, du projet du zinc et du plomb de Tala Hamza de Oued Amizour (W. Bejaïa), outre l'exploitation artisanale de l'or dans le grand sud (Tamanrasset, Djanet, Illizi et Tindouf). A cette occasion, M. Arkab a félicité le groupe "Sonarem" pour les résultats réalisés et "le progrès enregistré" dans les projets structurant et ceux relatifs à la transformation et à la valorisation des produits miniers.

APS

SELON LA BANQUE

LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT RECORD DE 443,5 MILLIARDS

Dans un contexte marqué par la plus forte hausse des taux d'intérêt mondiaux depuis quatre décennies, les pays en développement ont dépensé un montant record de 443,5 milliards de dollars pour assurer le service de leur dette publique exté-

rieure et des dettes garanties par l'État en 2022, selon la dernière édition du rapport sur la dette internationale établi par la Banque mondiale intitulé International Debt Report. L'augmentation des coûts d'emprunt a détourné le peu de ressources disponibles au

infrastructures. Cette situation appelle une action rapide et coordonnée de la part des gouvernements débiteurs, des créanciers privés et publics et des institutions financières multilatérales, plus de transparence, de meilleurs outils pour assurer la viabilité de la dette et des modalités de restructuration plus rapides. Faute de quoi, ce sera une autre décennie perdue pour ces pays. »

FLAMBÉE DES TAUX D'INTÉRÊT

La flambée des taux d'intérêt a accentué les vulnérabilités liées à la dette dans tous les pays en développement. Rien qu'au cours des trois dernières années, on a compté 18 défauts de paiement souverains dans dix pays en développement, soit plus que le nombre enregistré au cours des deux décennies précédentes. À l'heure actuelle, environ 60 % des pays à faible revenu sont exposés à un risque élevé de surendettement ou sont déjà dans cette situation. Le rapport constate que les paiements d'intérêts absorbent une part de plus en plus importante des exportations des pays à faible revenu. En outre, plus d'un tiers de leur dette extérieure est soumise à des taux d'intérêt variables qui pourraient augmenter soudainement. Beaucoup de ces pays traînent un fardeau supplémentaire : l'accumulation du capital, des intérêts et des frais pour avoir bénéficié du privilège de la suspension du service de la dette accordé dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) du G20. L'appréciation du dollar des États-Unis ajoute aux difficultés de ces pays en rendant les remboursements encore plus onéreux. Dans de telles circonstances, toute nouvelle hausse des taux d'intérêt ou forte baisse des recettes d'exportation pourraient acculer ces pays. Les frais de service de la dette ayant augmenté, ce sont les nouvelles solutions de financement possibles qui se sont amenuisées pour les pays en développement. En 2022, les nouveaux engagements de prêts extérieurs en faveur d'entités publiques et de prêts garantis par l'État dans ces pays ont chuté de 23 %, ayant été ramenés à 371 milliards de dollars, soit leur plus bas niveau en dix ans. Les créanciers privés se sont largement abstenus de prêter aux pays en développement, ayant reçu 185 milliards de dollars de plus en remboursements de capital qu'ils n'en ont décaissé en prêts.

C'était la première fois depuis 2015 que les créanciers privés recevaient plus de fonds qu'ils n'en injectaient dans les pays en développement. Entre 2021 et 2022, les nouvelles obligations émises par l'ensemble des pays en développement sur les marchés internationaux ont chuté de plus de moitié et les émissions des pays à faible revenu ont chuté de plus de trois quarts. Les nouvelles émissions obligataires des pays admis à emprunter à l'IDA ont diminué de plus de trois quarts pour s'établir à 3,1 milliards de dollars. Les financements des créanciers privés se tarissant, la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement sont intervenues pour aider à combler le déficit. C'est ainsi qu'en 2022, les créanciers multilatéraux ont fourni 115 milliards de dollars de nouveaux financements à faible coût aux pays en développement, dont près de la moitié provenait de la Banque mondiale. Celle-ci, par le biais de l'IDA, a fourni à ces pays 16,9 milliards de dollars de nouveaux financements de plus qu'elle n'en a reçu au titre des remboursements de principal — soit près



La hausse des coûts d'emprunt fait courir un risque de crise de la dette aux pays les plus pauvres, selon un rapport récent de la Banque mondiale. Dans les pays occidentaux, le coût de la dette a explosé.

détriment de secteurs critiques qui en ont besoin, tels que la santé, l'éducation et l'environnement. D'après le rapport, les paiements au titre du service de la dette — principal et intérêts — ont augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente pour l'ensemble des pays en développement. En 2022, les 75 pays admis à emprunter auprès de l'Association internationale de développement (IDA), institution de la Banque mondiale qui soutient les pays les plus pauvres, ont payé un montant record de 88,9 milliards de dollars au titre des frais de service de la dette. Au cours de la dernière décennie, les paiements d'intérêts par ces pays ont quadruplé, atteignant un niveau record de 23,6 milliards de dollars en 2022. Selon le rapport, le coût global du service de la dette des 24 pays les plus pauvres devrait s'envoler en 2023 et 2024, avec une augmentation qui pourrait atteindre jusqu'à 39 %.

« Des niveaux d'endettement record et des taux d'intérêt élevés ont précipité de nombreux pays vers la crise », explique Indermit Gill, économiste en chef et vice-président senior du Groupe de la Banque mondiale. « Chaque trimestre où les taux d'intérêt restent élevés se traduit par une augmentation du nombre de pays en développement qui basculent dans le surendettement et se heurtent au choix difficile entre le service de leur dette publique et l'investissement dans la santé publique, l'éducation et les

de trois fois le chiffre comparable enregistré il y a dix ans. En outre, la Banque mondiale a décaissé 6,1 milliards de dollars de dons en faveur de ces pays, soit trois fois le montant accordé en 2012. La dernière édition de l'International Debt Report marque le 50e anniversaire de cette publication. Cette dernière présente les principales informations tirées de la base de données de la Banque mondiale sur les statistiques relatives à la dette internationale, la source la plus complète et la plus transparente de données sur la dette extérieure des pays en développement. La nouvelle édition présente également un cadre analytique élargi qui va au-delà des données les plus récentes pour examiner les perspectives à court terme de la dette. Elle donne par ailleurs un aperçu des activités de la Banque dans le domaine de la dette et analyse les tendances qui se dessinent en matière de gestion et de transparence de la dette. « Pour améliorer la gestion et la viabilité de la dette, il est essentiel de connaître les dettes et les créanciers d'un pays », explique Haishan Fu, statisticien en chef de la Banque mondiale et directeur du Groupe de gestion des données sur le développement de l'institution. « La première chose à faire pour éviter une crise, c'est d'avoir une idée claire de l'enjeu. Et lorsque des problèmes apparaissent, des données claires peuvent orienter les efforts de restructuration de la dette pour remettre un pays sur la voie de la stabilité économique et de la croissance. La transparence de la dette est la clé pour des emprunts publics soutenables et des pratiques de prêt responsables et fondées sur des règles, qui sont absolument déterminants pour mettre fin à la pauvreté sur une planète vivable. » Le rapport note qu'au cours de la décennie écoulée, la dette des pays admis à emprunter à l'IDA n'a cessé de s'alourdir à un rythme supérieur à celui de leur croissance économique, un signal d'alerte pour leurs perspectives pour les années à venir. En 2022, l'encours total de la dette extérieure des pays admis à emprunter à l'IDA a atteint un montant record de 1 100 milliards de dollars, soit plus du double du niveau de 2012. Entre 2012 et 2022, ces pays ont vu leur dette extérieure augmenter de 134 %, un taux supérieur à celui de l'augmentation de leur revenu national brut (RNB), qui était de 53 %. Dans les pays occidentaux, le coût de la dette a explosé. Entre 2021 et 2022, les intérêts ont augmenté de 20,9%. Une première depuis presque 40 ans", selon le journal Capital. Cette

progression et le gonflement

LA DETTE UN SOMM

La domination fin alors que records, L'arment américain dans l'histoire du règne du dollar et économiste. Le 1er octobre, le trésor américain a annoncé, pour le seul jour, de d'un montant de 500 milliards de dollars. Après ce passage à 33,4 %, son niveau de dette fédérale a dépassé celui de la Russie. Le 1er octobre, le ministre du Trésor américain a annoncé que la dette fédérale américaine dépasserait les 30 milliards de dollars. Elle dépasserait le Japon, de la dette fédérale du Royaume-Uni. Un peu plus de la dette américaine fédérale, notamment de 5 100 milliards de dollars, comme un signal d'alerte pour influencer les politiques américaines à petite échelle mandaté par le Département de la Sécurité sociale américain. Mais la plus grande partie est financée par l'émission de bons du Trésor. Dans le premier cas, de la dette, n'est pas un choix du Trésor, dans les deux

ECONOMIQUE MONDIALE

LES ÉTATS-UNIS ONT REMBOURSÉ UN MONTANT RECORD DE DOLLARS EN 2022



reflète "à la fois la hausse des taux et le rebond du stock d'emprunts".

AMÉRICAIN A ATTEINT UN NIVEAU RECORD DANGEREUX

Le dollar américain touche à sa limite. La dette des États-Unis bat des records. Le montant de la dette du gouvernement américain ne connaît pas de précédents dans l'histoire du monde; cela annonce la fin du dollar, selon Jim Rogers, investisseur américain.

Le dernier, le département du Trésor américain a enregistré une hausse, en un an, de la dette publique des États-Unis à un record de 275 milliards de dollars. Le total de la dette est passé à 42 milliards de dollars, surpassant un record historique, selon une analyse de la Banque mondiale à partir des statistiques du département du Trésor américain. La date du 1er janvier marque le début du nouvel exercice financier des États-Unis. En l'espace de 20 ans, la dette américaine a augmenté de plus de 200 milliards de dollars. Cet endettement structurel continue de s'accroître dans les projections d'après les dernières projections de la Banque mondiale. Avec un total de plus de 31 400 milliards de dollars (soit plus de 3 000 milliards d'euros) fin 2022, la dette des États-Unis suscite l'inquiétude. Les États-Unis combinés de la Chine, de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni.

La dette fédérale est donc détenue par le gouvernement américain. La Réserve fédérale détient les titres de créance d'une valeur de 1 000 milliards de dollars, qu'elle utilise comme outil monétaire, parmi d'autres, pour influencer les conditions macroéconomiques américaines et internationales. A plus long terme, le département du Trésor est chargé de la loi pour détenir les fonds de la dette sous forme de bons du Trésor.

La grande part des dépenses fédérales est financée par le secteur privé, soit par l'émission de bons du Trésor, soit par l'impôt. Dans le passé, il y a eu une augmentation nominale de la dette mais pas dans le second. C'est donc un record pour le gouvernement. Il s'agit pourtant d'un cas d'une conversion du capital

privé en capital public. Du point de vue du secteur privé, l'achat de bons est volontaire, l'impôt ne l'est pas. Et si le secteur privé détient une telle quantité de titres de dette, c'est parce qu'il s'agit d'un investissement peu risqué. Les collectivités locales et les États américains ont des raisons similaires de détenir de la dette fédérale américaine : la diversification de la gestion des risques, souvent en raison de mandats statutaires visant à minimiser le risque d'investissement de l'argent public. Il est à noter qu'en même temps qu'il emprunte aux gouvernements locaux et aux États, le gouvernement fédéral leur octroie plus de 1 000 milliards de dollars par an de subventions.

ÉTATS-UNIS : LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE AU CŒUR DES ENJEUX DU CONGRÈS

Le déficit budgétaire a bondi cette année, et le paiement des intérêts de la dette se rapproche du budget du Pentagone. Le nouveau « speaker » de la Chambre promet de s'attaquer au dossier. « La plus grande menace sur notre sécurité nationale est notre dette nationale », a lancé, solennel, le nouveau « speaker » Mike Johnson lors de son premier discours de président de la Chambre des représentants. « Nous savons que cela ne sera pas une tâche facile et que des décisions difficiles devront être prises, mais les conséquences si nous n'agissons pas maintenant seront insupportables », a-t-il martelé. Sa première annonce concrète a d'ailleurs été celle de la création d'une « commission bipartite sur la dette », pour « commencer à travailler sur cette crise immédiatement », a-t-il promis. La dette fédérale publique avoisine depuis deux ans le niveau du PIB, rappelle le bureau budgétaire du Congrès (CBO) et le ratio devrait continuer à se dégrader ces prochaines années. Les derniers chiffres du département du Trésor montrent de fait une situation budgétaire dégradée. L'exercice fiscal 2023, qui s'est clos le 30 septembre, accuse un déficit de 1.700 milliards de dollars, soit 6,3 % du PIB, en hausse de 0,9 point en un an. Les recettes fédérales (4.400 milliards de dollars) n'ont ainsi couvert que 72 % des dépenses (6.100 milliards de dollars), avec un trou d'air dans les rentrées fiscales - les services fiscaux ont constaté un écart de 625 milliards de dollars entre leur prévision de recettes et les impôts effectivement collectés.

« Et encore ce déficit budgétaire affiché n'est-il que la présentation la plus favorable des comptes. Car il a été réduit de 379 milliards par la censure, par la Cour suprême, de l'annulation des dettes étudiantes, une mesure phare de l'administration Biden, comptabilisée en dépenses en 2022 et par conséquent réintroduite en recettes cette année. Sans cette mesure, le déficit budgétaire a doublé sur un an, pointe le CRFB, un cercle de réflexion plaçant pour la discipline budgétaire ! », souligne le journal Les Echos. Selon cette même source, « les risques s'empilent en outre pour les années à venir. Avec la hausse des taux d'intérêt pour contrer l'inflation, les intérêts payés sur la dette ont bondi l'an dernier, à 659 milliards de dollars - un montant presque doublé en trois ans. Un chiffre qui se rapproche du budget de la défense et de ses 842 milliards de dollars demandés pour l'exercice fiscal 2024 ».

Selon le CRFB, « le paiement des intérêts sur la dette pourrait ainsi « dépasser le budget de la défense d'ici à 2025 et devenir le deuxième programme gouvernemental le plus important -

après l'assurance-maladie - d'ici à 2026 ». Le déficit budgétaire et la dette publique fédérale incluent de fait les comptes sociaux, avec notamment les programmes d'assurance santé Medicare (pour les plus de 65 ans) et Medicaid (pour les plus modestes) ».

LA GRANDE PEUR DE L'INFLATION EST-ELLE DERRIÈRE NOUS ?

Depuis juillet 2022, l'inflation mondiale n'a cessé de baisser. Les prévisions des professionnels, les anticipations d'inflation basées sur les marchés financiers, les enquêtes auprès des consommateurs et les estimations des modèles vont toutes dans le même sens : dans les mois à venir, l'inflation mondiale ne peut que faiblir. Prenant acte de ce consensus, les marchés financiers s'attendent à présent à ce que les principales banques centrales réduisent leurs taux d'intérêt au cours du premier semestre de l'année prochaine. Alors, la grande peur de l'inflation est-elle derrière nous ?

Les signaux envoyés par les principales banques centrales la semaine dernière traduisent une certaine divergence. La Réserve fédérale américaine a fait état d'une possible évolution de sa politique, en alignant sa trajectoire de taux d'intérêt sur les attentes du marché. En revanche, la Banque centrale européenne et la Banque d'Angleterre sont restées sur leurs positions, soulignant qu'un changement d'orientation ne serait possible que si des preuves crédibles d'une baisse durable de l'inflation apparaissaient. Il y a donc d'un côté des raisons d'être optimiste : de nombreux facteurs devraient entraîner un nouveau recul de l'inflation mondiale dans les mois à venir. Mais, d'un autre côté, la prudence reste de mise jusqu'à ce que cela se produise réellement, car des risques persistent, qui pourraient retarder la baisse de l'inflation ou raviver les pressions sur les prix. Tous les moteurs fondamentaux de l'inflation mondiale indiquent qu'elle devrait diminuer au cours des prochains mois : la demande mondiale ralentit, les perturbations de l'offre s'estompent et les prix des matières premières se modèrent alors que les politiques monétaires sont toujours restrictives. L'inflation est fortement synchronisée entre les pays (a), ce qui signifie que ces facteurs devraient faire baisser l'inflation partout dans le monde. La demande mondiale devrait se modérer l'année prochaine en raison de conditions financières tendues, d'un commerce international atone et d'un soutien budgétaire limité. Or les facteurs liés à la demande mondiale représentent près de 30 % de la variation de l'inflation. Avec le ralentissement de l'activité mondiale, l'impact de ces facteurs sur l'inflation diminuera. L'atténuation des pressions sur l'offre mondiale devrait également contribuer à la baisse de l'inflation. Ces pressions sont récemment retombées à des niveaux historiquement bas en raison de la faiblesse généralisée des échanges de biens et de la diminution des perturbations de l'offre consécutives à la pandémie. Malgré des marchés du travail toujours tendus, le nombre des offres d'emploi a progressivement baissé et la hausse des salaires s'est globalement ralentie aux États-Unis et dans certaines autres économies avancées. La politique monétaire restera restrictive dans les grandes économies afin de garantir un retour de l'inflation au niveau des objectifs des banques centrales. En dépit du récent déclin de l'inflation, les trois principales banques centrales ont réitéré leur intention de

maintenir des taux d'intérêt directeurs élevés jusqu'à ce qu'elles voient des preuves convaincantes de la disparition des pressions sur les prix, tandis que la Réserve fédérale américaine a indiqué la possibilité d'une baisse de ses taux en 2024. Cela signifie que, même si les banques centrales commencent à abaisser leurs taux directeurs, elles les maintiendront à un niveau suffisamment élevé pour contenir les pressions sur les prix. Les effets différés et continus de taux d'intérêt réels élevés devraient maintenir l'activité mondiale à un faible niveau, ce qui modèrera encore les forces inflationnistes dans les mois à venir.

DES MOTIFS DE PRUDENCE

Pourtant, au moins deux grandes raisons incitent à la prudence quant au rythme futur de la baisse de l'inflation : l'éventualité d'un choc inflationniste dû aux tensions géopolitiques et la persistance des pressions qui ont maintenu l'inflation sous-jacente à un niveau élevé. Les banques centrales s'interrogent encore pour savoir si elles peuvent ramener l'inflation dans leurs fourchettes cibles sans déclencher un ralentissement brutal de l'activité. Au cours des 14 derniers mois, le recul de l'inflation sous-jacente mondiale a été moins important que celui de l'inflation globale. Les pressions persistantes sur les prix dans le secteur des services, dues à une forte demande, ont limité la baisse de l'inflation sous-jacente. À l'avenir, celle-ci devra continuer à diminuer pour convaincre les banques centrales que les pressions inflationnistes ont été clairement maîtrisées. Il faudra probablement pour cela une nouvelle modération de la demande, en particulier pour les services, ainsi qu'un ralentissement des marchés du travail. Les tensions géopolitiques sont un moteur inflationniste important depuis des décennies. La situation à Gaza et l'agression israélienne pourraient constituer un autre facteur majeur d'inflation en déstabilisant les marchés mondiaux de l'énergie. Même si l'inflation a diminué dans le monde entier au cours de l'année écoulée, elle reste supérieure à l'objectif dans deux tiers des pays ayant défini des cibles à atteindre en la matière. Les prévisionnistes estiment qu'elle restera supérieure à l'objectif dans plus des deux cinquièmes de ces pays l'année prochaine. Par ailleurs, l'inflation a certes diminué dans de nombreuses économies en développement au cours des deux dernières années, mais elle s'établit toujours à deux chiffres dans plus d'un cinquième de ces pays. Il est peu probable que les banques centrales abaissent fortement leurs taux d'intérêt tant qu'elles ne seront pas convaincues que l'inflation est fermement engagée sur la voie d'un retour vers les fourchettes cibles. Par conséquent, la politique monétaire restera restrictive. De possibles perturbations des marchés mondiaux de l'énergie et des chaînes d'approvisionnement pourraient prolonger le dilemme actuel de nombreuses banques centrales, à savoir comment ramener l'inflation dans les fourchettes cibles tout en ménageant un atterrissage en douceur. Il existe encore des risques qui pourraient ralentir la baisse de l'inflation ou la faire augmenter. Sachant que l'inflation est en général synchronisée à l'échelle mondiale, sa résurgence dans les économies avancées pourrait en outre nuire aux économies en développement.

Par Amel B. et Agences

PRÉSIDENTIELLE
AU SÉNÉGAL

LE PREMIER MINISTRE AMADOU BÂ INVESTI CANDIDAT

Le Premier ministre sénégalais Amadou Bâ s'est engagé jeudi dernier à mener le pays vers "le progrès" et "pour plus de paix et de prospérité", lors de son investiture par le parti au pouvoir pour la présidentielle du 25 février, en présence du sortant Macky Sall qui l'a désigné pour lui succéder. Les délégués du parti présidentiel "déclarent le Premier ministre Amadou Bâ candidat" de cette formation et de la coalition présidentielle, indique une résolution lue par un porte-parole, Seydou Guèye.

"J'accepte votre investiture car elle me donne l'opportunité de poursuivre la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE, un plan de développement initié par Macky Sall). Ensemble, nous allons progresser, pour plus de paix, de prospérité et de partage" des richesses, a dit Amadou Bâ, 62 ans, lors de l'investiture dans un hôtel de Dakar, en présence de partis alliés.

Chef du gouvernement depuis septembre 2022, ministre des Affaires étrangères jusqu'en 2020 et ministre de l'Economie et des Finances de 2013 à 2019, M. Bâ est un inspecteur des impôts sorti de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature de Dakar. M. Sall l'a désigné en septembre pour représenter la majorité au scrutin de 2024. Elu en 2012 et réélu en 2019, il a annoncé en juillet qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat. "Notre candidat connaît très bien le cap qui lui est fixé", a dit M. Sall, évoquant les défis liés notamment à la migration et l'emploi des jeunes. Plus de 200 candidatures sont, selon la presse, déclarées pour la présidentielle, dont celles de dissidents du parti présidentiel parmi lesquels l'ex-Premier ministre Mahammed Boune Abdallah Dionne et l'ancien ministre Aly Ngouille Ndiaye. Dans l'opposition, plusieurs candidats de renom se sont déclarés dont l'ancien Premier ministre Idrissa Seck, l'ancien ministre Karim Wade, l'ancien maire de Dakar Khalifa Sall et Ousmane Sonko, troisième de la présidentielle de 2019. M. Sonko, 49 ans, essuie toujours le refus de l'administration de récupérer les documents nécessaires à sa candidature à la présidentielle, malgré sa réintégration par la justice sur les listes électorales. Le dépôt des candidatures s'achève le 26 décembre. Le Conseil constitutionnel validera ou invalidera les candidatures fin décembre.

In Africanews

TUNISIE

Les envois de fonds de la diaspora totalisent sept milliards de dinars

Il s'agit là de première source de devises forte. Les investissements des expatriés tunisiens pour l'année 2022 se sont élevés à 1.504 projets avec des crédits de 133 millions de dinars. Le nombre des Tunisiens à l'étranger est estimé à 1.838.000.

Les envois de fonds des Tunisiens à l'étranger se sont élevés à 7.000 millions de dinars jusqu'à fin octobre 2023, ce qui a contribué à couvrir 65% de la dette extérieure, a révélé le directeur général de l'Office des Tunisiens à l'étranger, Mounir Kharbi, aux médias, ce jeudi 21 décembre 2023.

Il s'agit là de première source de devises fortes, a-t-il ajouté à l'occasion d'un séminaire national placé sous le slogan « L'investissement des Tunisiens à l'étranger : l'offre institutionnelle », précisant que les investissements des expatriés tunisiens pour l'année 2022 se sont élevés à 1.504 projets avec des crédits de 133 millions de dinars », notant que le nombre des Tunisiens à l'étranger est estimé à 1.838.000.

Il a, en outre, fait savoir que « les envois de fonds de l'épargne des Tunisiens à l'étranger se sont levés à 9468,4 millions de dinars au cours de l'année 2022, contre 8617,8 millions de dinars durant l'année 2021, soit un taux de croissance de 9,9% ».

« La loi de finances 2024 a exonéré les Tunisiens de l'étranger de tout paiement lors de l'importation d'une deuxième voiture au bout de 10 ans », a-t-il rappelé, confirmant l'existence d'une plateforme pour les Tunisiens de l'étranger qui sera activée prochainement.

Pour rappel, l'OTE a pour mission générale d'offrir des services aux Tunisiens résidents à



l'étranger : services administratifs, médiation sociale et interculturelle, activités éducatives et animation culturelle, accompagnement des changements de situation.

L'OTE maintient, par ailleurs, le dialogue entre les Tunisiens expatriés et les institutions nationales, grâce à son réseau d'attachés sociaux déployés dans les pays d'immigration et ses délégations régionales qui couvrent tous les gouvernorats tunisiens.

De son côté, Rym Haddaoui, ingénieure à l'Agence de promotion des investissements agricoles, a déclaré ce jeudi 21

décembre 2023, aux médias, que « la part de l'investissement dans le secteur agricole est faible et modeste, car elle ne dépasse pas 1 % de la valeur totale des investissements approuvés annuellement ».

Elle a souligné que le manque d'information des investisseurs ainsi que la complexité des procédures administratives dans le secteur agricole sont parmi les principales raisons de la baisse des taux d'investissement dans le secteur agricole.

Elle a affirmé, cependant, que l'agence est consciente de ces complexités et organisera des sessions pour améliorer et

développer le climat d'investissement, notant que les résidents à l'étranger qui investissent dans le secteur agricole bénéficient d'un système fiscal différencié, ce qui signifie l'exonération du paiement des droits de douane et des paiements lors de la fourniture d'équipements agricoles et mobiles.

Pour rappel, sur le site de l'Apia, il est noté qu'au cours des onze premiers mois de 2023, 5591 opérations d'investissement d'une valeur de 1211,3 MD ont été déclarées contre 5946 déclarations d'une valeur de 1218,6 MD durant la même période en 2022, enregistrant ainsi une baisse de 6% en nombre et de 0,6% en valeur. Par rapport au plan de développement 2016-2020, les déclarations d'investissement ont connu une baisse de 20,8% en nombre et de 2,4% en valeur.

D'autre part, les investissements déclarés dans le secteur de la première transformation ont augmenté pour atteindre une valeur de 131,4 MD, après avoir été de l'ordre de 70,8 MD. Les investissements déclarés en ligne se sont élevés à 3105 opérations d'investissement d'une valeur de 603 M.D, ce qui représente 56% en nombre et 50% en volume total déclaré.

In African Manager

MALI

PLUS DE 37 MILLIONS DE DOLLARS DANS LA CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ÉGRENAGE DE COTON À KOKOFATA

Un des principaux producteurs de coton en Afrique, le Mali a connu une campagne 2022/2023 difficile. Le pays qui souhaite rebondir durant la nouvelle campagne multiplie les investissements au sein de la filière. La Compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT) a donné le 15 décembre dernier le coup d'envoi de la construction d'une nouvelle usine d'égrenage de coton dans la com-

mune de Kokofata située dans le cercle de Kita. D'un coût total de 22,4 milliards de francs cfa (37,4 millions \$), ce projet est cofinancé avec l'appui de la Banque mondiale.

La nouvelle usine sera dotée d'une capacité d'égrenage de 45 000 tonnes par an, ce qui permettra de porter à 90 000 tonnes la capacité totale d'égrenage des installations de la filiale ouest de la CMDT basée dans le cercle de Kita. Selon les informations

relayées par le quotidien local Maliactu, les responsables de l'entreprise publique tablent sur la création de plus de 1 250 emplois à terme. Plus largement ce nouvel investissement devrait contribuer à augmenter la capacité globale d'égrenage de la CMDT qui s'élève actuellement à 640 000 tonnes. Par ailleurs, il intervient dans un contexte où la filière malienne anticipe un rebond de sa production de coton graine à 780 000

tonnes en 2023/2024 avec pour objectif de reprendre sa place de premier producteur en Afrique de l'Ouest. L'année dernière le Mali a fini à la troisième marche du podium dans la sous-région devancé par le Bénin et le Burkina Faso. Rappelons que dans le pays, le coton fournit 15 % des recettes d'exportation et représente une source de revenus pour 40 % de la population rurale.

In Agence Ecofin

NIGERIA

L'AMERICAN BUSINESS COUNCIL A LANCÉ UN CENTRE VIRTUEL POUR FORMER LES TALENTS EN CYBERSÉCURITÉ

Depuis quelques années, la cybersécurité est devenue un paramètre avec lequel les pays africains doivent composer. La formation des talents dans le domaine est devenue indispensable. L'American Business Council (ABC) a lancé le mardi 19 décembre un centre virtuel pour former les talents nigériens dans le domaine de la cybersécurité. L'objectif est de combler le déficit de compétences dans le secteur. « Nous essayons de sensibiliser à la pénurie de talents que nous

connaissons au Nigeria. Il est urgent de renforcer les capacités et d'améliorer les compétences sur le marché afin de favoriser la cybersécurité au Nigeria », a indiqué Margaret Olele, directrice générale et secrétaire exécutive d'ABC.

L'accélération de la transformation numérique a permis aux nations africaines de prendre conscience de l'importance de disposer d'un cyberspace sûr. Le Nigeria, un des pays phares du continent en matière de technolo-

gie, figure parmi les meilleurs élèves dans le secteur de la cybersécurité. Il dispose d'une équipe nationale de réponse aux incidents informatiques (CIRT) et d'une stratégie nationale de cybersécurité. Selon l'indice mondial de cybersécurité de l'Union internationale des télécommunications de 2020, le pays dirigé par Bola Tinubu se classe au quatrième rang continental avec un score de 84,76, juste derrière le Ghana et devant le Kenya. S'exprimant sur le sujet, Aderonke

Adeyegbe, directrice générale de Comercio Limited, une entreprise nigérienne opérant dans les technologies de l'information et de la communication, a déclaré : « nous avons besoin d'une usine à talents qui réponde aux normes internationales auxquelles les étudiants seraient exposés. C'est l'un des moyens de combler la pénurie de compétences en cybersécurité au Nigeria et dans le monde ».

In We Are Tech Africa

CLASSEMENT FIFA :

L'Algérie termine l'année 2023 à la 30^e place

La sélection nationale reste quatrième en Afrique et occupe la troisième position au niveau arabe. L'Argentine reste numéro 1, suivie de la France, de l'Angleterre, de la Belgique et du Brésil.

La sélection algérienne de football a terminé l'année 2023 à la 30^e place au classement mondial de la FIFA du mois de décembre, publié jeudi par l'instance internationale sur son site officiel. Le classement de la sélection algérienne n'a pas connu de changements par rapport à celui du mois de novembre où les Verts avaient occupé la 30^e position grâce aux deux victoires décrochées à l'occasion des rencontres disputées en octobre dernier face à la Somalie (3-1) et devant le Mozambique (0-2), pour le compte des premières journées des qualifications de la Coupe du monde 2026. La sélection algérienne a également conservé le 4^e rang sur le plan continental et la 3^e position au niveau arabe. D'autre part, les adversaires des Verts en Coupe d'Afrique des nations 2023 en Côte d'Ivoire ont gardé leurs places respectives : Burkina Faso (57^e), Angola (157^e), Mauritanie (105^e). En haut du classement mondial, l'Argentine championne du monde 2022 au Qatar, conserve son avance sur la France (2^e). En revanche, l'écart se creuse entre les Bleus et leur poursuivant direct,



l'Angleterre (3^e). La Belgique (4^e) garde son rang, mais voit le Brésil (5^e) revenir et frapper à la porte du Top 4. Aucun changement pour les autres sélections au Top 10 mondial. Seuls onze matchs ont été disputés depuis la publication du dernier classement en novembre 2023. Neuf de ces rencontres concernaient des équipes de la zone OFC engagées dans les Jeux pacifiques. Les deux autres ont impliqué la Colombie qui a affronté le Venezuela puis le Mexique en amical. Le prochain classement mondial de la Fifa sera publié le 15 février 2024. Quant aux actualités de la FAF, le 3^e contingent des ex-internationaux algériens décroche la licence CAF A. La troisième et dernière promotion des ex-joueurs internationaux a réussi avec succès le dernier module de la formation de la Licence "CAF A" à l'École des sports

olympiques d'El Bez, dans la wilaya de Sétif, a indiqué jeudi la Fédération algérienne de football (FAF). La cérémonie de remise des attestations de succès, tenue mercredi, a été marquée par la présence de Karim Kaced, membre du bureau fédéral chargé des sélections nationales, et Ameer Mansoul, Directeur technique national (DTN). Lors de la cérémonie de clôture, Kaced a exprimé les félicitations du président de la fédération, Walid Sadi, et du bureau fédéral, saluant ainsi les anciens joueurs pour avoir suivi cette voie qui les maintient dans le milieu du football et surtout sur le terrain. Il a également souligné la volonté de la FAF de continuer à accompagner les anciens internationaux dans leur démarche d'améliorer leur technicité et réussir leur cursus de formation. Ameer Mansoul s'est engagé, pour sa part, à ne

ménager aucun effort pour encadrer les ex-internationaux lors des futures opérations, assurant que les portes de la DTN leur seront toujours ouvertes. Le responsable de la formation, Ameer Chafik, a félicité les anciens joueurs pour leurs efforts et les a encouragés à mettre en pratique leurs connaissances sur le terrain. Les nouveaux diplômés, par le biais de Kamel Kaci Said, actuel sélectionneur de l'équipe nationale militaire, ont exprimé leur gratitude envers le président de la FAF, pour avoir ouvert les portes vers ce diplôme, et ont souhaité un soutien continu pour faciliter leur accès au monde de l'entraînement. Parmi les anciens internationaux algériens ayant pris part au dernier module de la formation de la licence de la CAF A, Hocine Achiou, Mounir Zeghdoud, Omar Belatoui ou encore Slimane Rahou.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

IMPÉRATIF D'INSTAURER L'USAGE DE L'ARABE DANS LES COMPÉTITIONS DE LA CAF

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderrahmane Hammad a mis l'accent, jeudi à Alger, sur l'impératif d'instaurer l'usage de la langue arabe dans les compétitions sportives et les conférences de presse africaines de football, soulignant l'importance de coordonner avec les Fédérations arabes de football affiliées à la Confédération africaine de football (CAF). A une question du membre du Conseil de la nation, Mohamed Salmi sur les efforts consentis par l'Algérie en vue de défendre l'adoption de la langue arabe et d'instaurer son usage dans les conférences de presse relatives aux événements sportifs de la CAF, le ministre a souligné que la langue arabe était garantie

par la législation en vigueur, néanmoins, certains pays ne parviennent pas à assurer les équipements techniques nécessaires pour l'interprétation ou n'accordent pas d'importance à l'interprétation vers l'arabe pour de nombreuses raisons. De ce fait, a-t-il poursuivi, "nous sommes tous appelés à œuvrer pour la préservation de notre patrimoine culturel et à instaurer l'usage de la langue arabe dans les compétitions sportives et les conférences africaines de football". Pour ce qui est de l'usage de la langue arabe dans les compétitions et conférences organisées par la CAF, le ministre a rappelé l'article 3 des statuts de la CAF stipulant que langues officielles

de cette instance sportive africaine sont le français, l'anglais et l'arabe, ajoutant que toutes les correspondances adressées aux Etats membres sont rédigées dans leur langue nationale, en ayant recours aux interprètes ou traducteurs professionnels. A noter qu'au début de son intervention, M. Hammad a présenté ses condoléances à la famille du secteur de la Jeunesse et des Sports et à la famille de l'équipe de football du MC El-Bayadh suite au renversement du bus de l'équipe. L'accident survenu mercredi soir dans la wilaya de Tiaret a entraîné le décès du gardien de but, Zakaria Bouziani, et de l'entraîneur adjoint, Khaled Meftah.

APS

CYCLISME/CHAMPIONNATS ARABES SUR ROUTE (COURSE EN LIGNE) :

TROIS NOUVELLES MÉDAILLES DONT DEUX EN OR POUR L'ALGÉRIE

La sélection algérienne de cyclisme sur route a remporté trois nouvelles médailles (2 or et 1 en bronze), lors de la course en ligne (Elite dames) disputée jeudi à Ryad (Arabie saoudite), pour le compte de la cinquième journée des Championnats arabes (toutes catégories). Les deux médailles d'or ont été l'œuvre de Nesrine Houili à la course en ligne (Elite) et de la sélection féminine à la course en ligne par équipes (Elite). Yas-

mine El Medah, quant à elle, s'est contentée de la médaille de bronze de la course en ligne (Elite). Un peu plus tôt, deux médailles d'or ont été décrochées par la sélection algérienne féminine juniors grâce à Sihem Bousbaâ qui a franchi la ligne d'arrivée de la course longue de 41 km, dans le temps de 1h15m49sec, devant l'émirat Maroua Kahour (même temps), et l'irakienne Lyna Sabir (1h17m37sec). La

deuxième médaille d'or a été décrochée par la sélection algérienne par équipes (juniors) grâce au classement réalisé dans la course en ligne par les cyclistes Malak Mechab (4e), Yamna Bouikour (8e) et Hanine Belatrous (11e). Grâce à ces trois nouvelles médailles, la sélection algérienne porte son total provisoire à 16 médailles (8 or, 4 argent et 4 bronze).

APS

COUPE DE LA CAF:

L'USMA SE QUALIFIE EN QUARTS DE FINALE

Le représentant algérien en Coupe de la Confédération africaine de football, l'USM Alger, a validé son billet pour les quarts de finale, à l'issue de son match nul face aux Egyptiens de Future FC (0-0), mercredi au stade Al-Salam du Caire, pour le compte de la 4^e journée de la phase de poules (Gr.A). Leaders de leur groupe avec 9 points, avec trois longueurs d'avance leur adversaire du jour, les Usmistes se sont montrés très à l'aise dans les trois compartiments avec un renforcement très remarqué au milieu de terrain, ce qui a compliqué beaucoup plus la tâche à la formation égyptienne qui ne pouvait développer son jeu habituel. Les occasions nettes de cette première période étaient en faveur des "Rouge et Noir" qui avaient la possibilité d'ouvrir la marque par l'intermédiaire de l'attaquant Belkacemi (20e) et du milieu de terrain Benzaza (40e), mais sans pour autant arriver à les concrétiser. De retour des vestiaires, les capés du technicien espagnol Juan Carlos Garrido qui cherchaient une quatrième victoire de rang dans cette phase de poules ont continué sur la même dynamique du jeu avec un milieu de terrain renforcé et deux attaquants dans l'animation offensive (Belkacemi et Ait El Hadj). De son côté, la formation égyptienne dirigée par l'entraîneur portugais Ricardo Formosinho s'est montrée très fébrile dans la construction de son jeu et avait du mal à déstabiliser le milieu de terrain usmiste, bien orchestré autour du trio Benzaza, Embarek et le Botswanaï Taumesang. Avec ce résultat nul, l'USMA consolide sa place de leader du groupe A avec un total de 10 points, devant la formation égyptienne Future FC (7 pts). Dans l'autre match du groupe A, les Sud-Africains de Supersport United, bon derniers avec 0 point, jouent leur dernière carte à domicile face aux Libyens d'Al-Hilal Benghazi (3e, 3 pts) pour relancer leurs chances de qualification. Un nul ou une défaite sera synonyme d'élimination précoce pour le représentant sud-africain. Les deux premiers du groupe se qualifient pour les quarts de finale.

APS

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE:

CRB - AL-AHLY SC REPROGRAMMÉ LE 16 OU 17 FÉVRIER

Le match entre le CR Belouizdad et le club égyptien d'Al-Ahly SC, comptant pour la 4^e journée (Gr.D) de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique de football, qui devait se jouer le mardi 19 décembre, a été reprogrammé au 16 ou 17 février prochain, rapporte jeudi la presse sportive égyptienne. Ce derby nord-africain a été reporté en raison de la participation des Egyptiens à la Coupe du monde des clubs 2023 qui se déroule actuellement en Arabie saoudite. Les joueurs de l'entraîneur suisse Marcel Koller affronteront ce vendredi les Japonais d'Urawa au stade du Prince Abdallah Fayçal à Djeddah (15h30), en match pour la troisième place. La finale opposera le même jour les Anglais de Manchester City aux Brésiliens de Fluminense (19h00). Vainqueurs mercredi à domicile face aux Ghanéens de Medeama SC (3-0), les Tanzaniens des Young Africans ont rejoint Al-Ahly SC provisoirement en tête du classement avec 5 points chacun. Medeama SC et le CRB suivent derrière avec 4 points chacun. La 5^e journée se jouera les 23 et 24 février 2024, alors que la 6^e et dernière journée est fixée aux 1 et 2 mars. Les deux premiers du groupe se qualifient pour les quarts de finale.

APS

LA FRANCE ET LA GUERRE DES MONUMENTS
KETCHAOUA : SYMBOLE D'IDENTITÉ ET DE RÉSISTANCE NATIONALES

Conférence sur les crimes de la France coloniale contre les sites religieux algériens

Une conférence sur les crimes du colonisateur français contre les sites et monuments religieux algériens a été organisée en fin de semaine, au Musée du Moudjahid d'Alger, à l'occasion de la commémoration du 191^e anniversaire de la transformation de la mosquée "Ketchaoua" en cathédrale et de l'extermination de milliers d'Algériens.

Lors de cette conférence, placée sous le thème "La France et la guerre des monuments, Ketchaoua, un symbole d'identité et de résistance", des chercheurs et des universitaires ont évoqué ce crime colonial en mettant en avant la politique de la France visant à détruire les sites et monuments religieux algériens, à l'instar des mosquées et des Zaouïas qui avaient pour missions, à l'époque, de préserver les préceptes de la religion islamique, la langue arabe et les composantes de l'identité algérienne.

A ce propos, l'archéologue spécialiste de l'époque ottomane, Mohamed Tayeb Akab, a indiqué que la France "a transformé, au début de l'occupation, la mosquée Ketchaoua en écurie, puis en église sous le nom de Cathédrale Saint-Philippe, ce qui a poussé les Algériens à la révolte le 18 décembre 1832 en se rassemblant et en occupant les lieux du site, avant d'être exécutés. Plus de 4.000 fidèles algériens sont tombés en martyrs, sur ordre du sanguinaire français Rovigo", a-t-il rappelé, soulignant qu'"il s'agit d'un

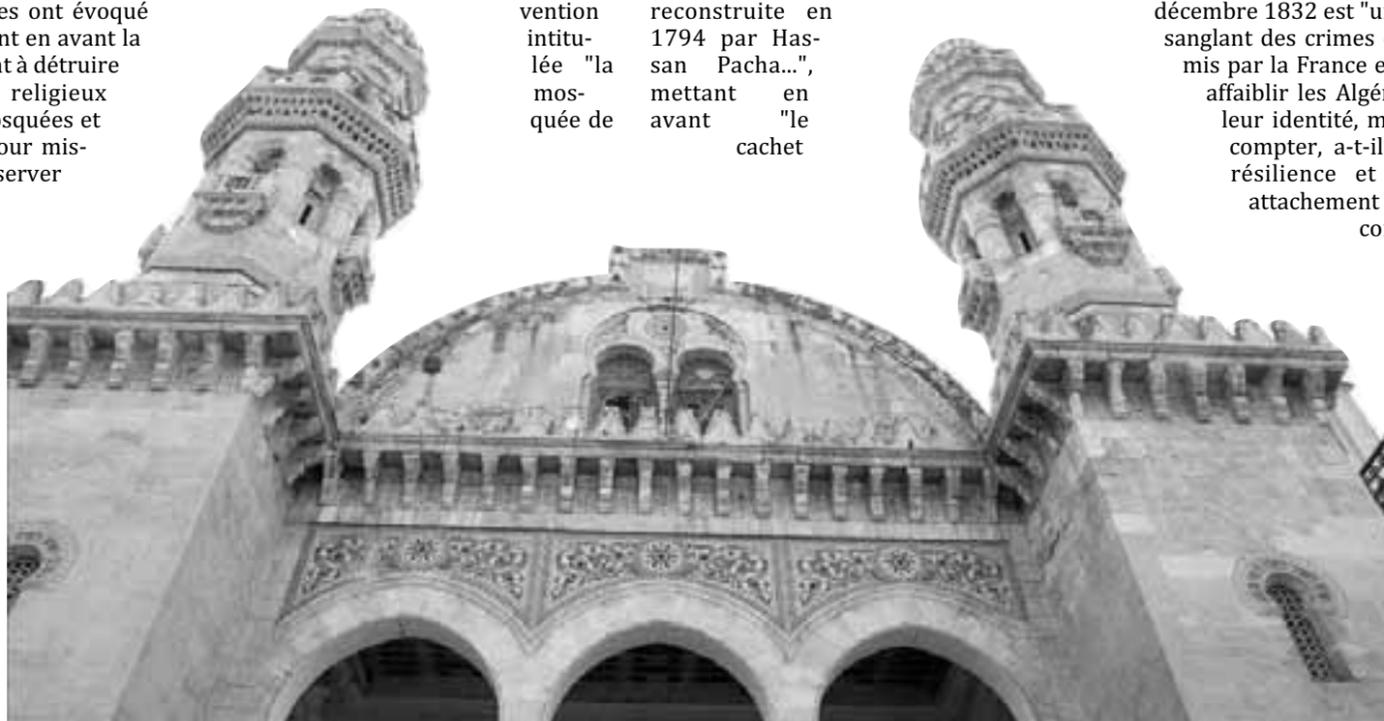
crime contre l'humanité qui s'inscrivait dans le cadre du plan colonial d'évangélisation en Algérie".

Le conférencier a indiqué dans son intervention intitulée "la mosquée de

la ville d'Alger et témoigne de l'attachement des Algériens à leur identité et de leurs sacrifices, sachant qu'elle a été bâtie durant l'ère ottomane en 1612 et reconstruite en 1794 par Hassan Pacha...", mettant en avant "le cachet

Benhlila a affirmé dans son intervention sous le thème "Résistance de la mosquée de Ketchaoua face au colonialisme", que le carnage de la Place des martyrs le 18 décembre 1832 est "un autre épisode sanglant des crimes coloniaux commis par la France en Algérie, pour affaiblir les Algériens et effacer leur identité, mais c'était sans compter, a-t-il dit, leur forte résilience et leur profond attachement à l'Islam et aux

constantes nationales, confirmés par les révoltes populaires menées par de grands symboles tels que l'émir Abdelkader, Ahmed Bey et Lalla Fatma N'Soumer. De son côté, l'universitaire, Houcine Meghdouri, de l'université de Djelfa, a



indiqué que la commémoration de ce douloureux anniversaire était une "occasion d'évoquer les sacrifices de nos prédécesseurs depuis le début de l'occupation et de renforcer l'appartenance à l'identité nationale chez la nouvelle génération", précisant que "la France a mené une politique de destruction des monuments religieux et historiques à cachet architectural islamique et encouragé en revanche la promotion de la recherche archéologique dans le domaine des ruines romaines en Algérie". Le moudjahid, Abdellah Athamnia a évoqué pour sa part, la réhabilitation de la mosquée après l'indépendance et lu des extraits du premier prêche du vendredi prononcé par le cheikh Mohamed El Bachir El Ibrahim le 2 novembre 1962. Il s'agissait de la première prière de vendredi accomplie dans cette mosquée historique après 124 ans de sa transformation en cathédrale".

Ketchaoua dans la mémoire de l'histoire" que cette mosquée compte " parmi les monuments religieux les plus célèbres de

architectural de la mosquée qui a été complètement démolie par la France plus tard". De son côté, l'universitaire Youcef

indiqué que la commémoration de ce douloureux anniversaire était une "occasion d'évoquer les sacrifices de nos prédécesseurs depuis le début de l'occupation et de renforcer l'appartenance à l'identité nationale chez la nouvelle génération", précisant que "la France a mené une politique de destruction des monuments religieux et historiques à cachet architectural islamique et encouragé en revanche la promotion de la recherche archéologique dans le domaine des ruines romaines en Algérie". Le moudjahid, Abdellah Athamnia a évoqué pour sa part, la réhabilitation de la mosquée après l'indépendance et lu des extraits du premier prêche du vendredi prononcé par le cheikh Mohamed El Bachir El Ibrahim le 2 novembre 1962. Il s'agissait de la première prière de vendredi accomplie dans cette mosquée historique après 124 ans de sa transformation en cathédrale".

Imed Mohamed/Avec Aps/Culture

3^e ÉDITION DU CONCOURS LITTÉRAIRE NATIONAL
DÉDIÉ À LA ROMANCIÈRE AMARIA BILEL

Les lauréats du concours littéraire national "Oum Sihem" récompensés à Oran

Les lauréats du concours littéraire national "Oum Sihem" ont été honorés, jeudi lors d'une réception organisée en leur honneur à la Maison de la culture "Zedour Brahim Belkacem" d'Oran.

Cette initiative, organisée dans le cadre des deux journées célébrant la 3^e édition du concours national littéraire dédiée à la défunte romancière Amaria Bilel, plus connue sous son nom de plume d'Oum Sihem, vise à encourager les lauréats et à les inciter à continuer leur créativité, a indiqué à l'APS le président de l'Association culturelle "Athar El Abirine", organisatrice de ce concours. Des cadeaux ont été offerts aux trois premiers lauréats de la présente édition, lors d'une réception qui a vu la présence, à titre d'invités d'honneur, des lauréats des éditions précédentes, ainsi que des académiciens et des chercheurs spécialisés le domaine de l'art et de la littérature, a-t-on indiqué.

Amel Berrahma de Tamanrasset a décroché le premier prix de ce concours littéraire pour sa nouvelle "Biotica", alors que les deuxième et troisième prix ont été décernés, respectivement, à Ghattas Asma de la wilaya de Touggourt pour sa nouvelle "Ton parfum ne me déçoit pas" et à Assia Reahlia (Souk Ahras) pour sa nouvelle intitulée "El Aaridh".

Des prix d'encouragement ont été attribués à 7 autres participants issus des wilayas de Tlemcen, Aïn Defla, Touggourt, Oued Souf, El Tarf et Ghardaïa, ont indiqué les organisateurs de cette manifestation.

Par ailleurs, lors de ces journées organisées par la Maison de la culture et des arts et l'association "Athar El Abirine", des virées touristiques et culturelles ont été organisées dans la ville d'Oran au profit des participants.

Il y a lieu de signaler que le concours littéraire "Oum Sihem", lancé l'été dernier, a vu la participation de jeunes créateurs littéraires de différentes wilayas du pays.

La défunte romancière Amaria Bilel (1939/2021) a légué une riche production ayant trait à différents domaines d'expression littéraire, notamment la poésie, le roman et la nouvelle

I.M./Agence

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES ARTS

LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES NATIONAUX POUR L'EXPLOITATION D'ESPACES CULTURELS PROTÉGÉS À TRAVERS CINQ WILAYAS

Le ministère de la Culture et des Arts a annoncé le lancement d'appels d'offres nationaux ouverts pour l'exploitation d'espaces culturels au niveau de 5 wilayas, relevant de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBEC), indique jeudi un communiqué du ministère. "Dans le cadre de l'approche économique adoptée par le ministère de la Culture et des Arts, sous la supervision de la ministre Soraya Mouloudji, et en application des instructions de Monsieur le président de la République, pour promou-

voir l'investissement dans les ressources culturelles (sites et monuments historiques), le ministère de la Culture et des Arts annonce le lancement d'appels d'offres nationaux ouverts pour la location d'espaces culturels gérés par l'OGEBEC, et ce au niveau de cinq (05) wilayas, comme première étape, à savoir Tébessa, Bordj Bou Arreridj, Jijel, Tlemcen et Ouargla", précise le document. Ces offres devront "permettre aux particuliers de louer et d'exploiter des surfaces et des espaces relevant des sites et des monuments archéologiques gérés

par l'OGEBEC", ajoute la même source. Cette étape s'inscrit "dans le cadre d'une stratégie, à travers laquelle, le ministère tend à relancer l'activité des sites et des monuments archéologiques et à offrir aux citoyens des prestations compétitives encadrées par des professionnels du secteur privé", note le communiqué. Le ministère invite les intéressés à se rapprocher des sections de l'OGEBEC au niveau des wilayas concernées par les offres, afin de retirer le cahier des charges, et ce avant le 07 janvier 2024.

I.M./Agence

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Etablissement de la Ville Nouvelle de Sidi Abdellah

Zeme Avis d'Appel d'Offres

National Ouvert Avec Exigences De Capacités Minimales

N°/2023

L'Etablissement de la Ville Nouvelle de Sidi Abdellah lance un deuxième avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales portant sur la «Réalisation d'un Lycée type 1000, site 01 au niveau des 13300 logements en location-vente (LLV) à Sidi Abdellah, commune de Mahelma, wilaya d'Alger (Cités d'habitat intégrées 2022).»

ELIGIBILITE DES CANDIDATS

Les soumissionnaires admis à concourir sont ceux dont les capacités répondent aux critères sous cités :

1- Capacités techniques :

Les exigences minimales des capacités techniques indispensables (moyens humains et moyens matériels) se résument comme suit :

* Moyens humains : Ayant au moins :

- Ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment

Ayant une expérience de cinq (05) ans au plus, justifiés par les diplômes et les attestations CNAS, CASNOS, fiche de carrière CNAS et les certificats de travail et / ou attestation de travail.

* Moyens matériels : Ayant au moins :

- Un Engin de terrassement
- Une Grue fixe ou mobile
- Un Camion de 5 Tonnes ou plus.
- Une mini ou centrale à béton.

• Les Moyens matériels doivent être Justifiés par les cartes grises avec police d'assurance (en propriété ou en leasing).

2- Capacités financières :

Ayant réalisé un minimum de chiffre d'affaire annuel moyen durant les quatre dernières années (2019 - 2020 - 2021 et 2022) : supérieur ou égale à : 300 000 000 DA.

Les bilans des quatre dernières années (2019 - 2020 - 2021 et 2022) visés par les services des impôts.

3- Capacités professionnelles : Les soumissionnaires doivent répondre aux exigences suivantes :

- Ayant le certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie six (06) ou plus, qualifié en bâtiment comme activité principale ou secondaire.
- Ayant réalisé, durant les 10 dernières années, à savoir :
 - Ayant réalisé au minimum en lot unique un (01) projet de catégorie « C » ou deux (02) projets de catégorie « B » ou plus.

Justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics et signées par l'ordonnateur, doit porter l'intitulé, la catégorie du projet, le délai de réalisation, le montant et la date de réception provisoire.

Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer le cahier de charges, contre la somme non remboursable de 10 000. DA, auprès de :

L'Etablissement Public de la Ville Nouvelle de Sidi Abdellah
Cellule Marchés
RN 63 Show Room Mahelma - Zéralda
(Wilaya d'Alger)

Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus les quinze jours à compter de la première publication avant 12 h 30 de l'Appel d'offres dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opération publics (BOMOP) ou le portail des marchés public.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance publique d'ouverture des plis, le jour cité ci-dessus à 13h 00 heures à l'adresse suscitée

Les offres devront comprendre principalement (liste détaillée dans le cahier des charges) :

- La déclaration à souscrire.
- La déclaration de probité.
- La déclaration de candidature
- les bilans financiers des quatre dernières années -2019-2020-2021-2022.
- Copies légalisées des attestations des organismes de sécurité (CNAS - CASNOS).
- Liste des moyens humains et matériels à mettre dans le cadre du présent projet
- Attestations de bonne exécution des prestations réalisées délivrées par les maîtres d'ouvrages publics.

Les offres, en double exemplaires, accompagnées des pièces réglementaires, doivent parvenir à l'Etablissement Public de la Ville Nouvelle de Sidi Abdellah cachetées portant la mention :

«Zeme Avis d'appel d'offres national Ouvert avec exigence de capacités minimales »
N° /2023

Réalisation d'un Lycée type 1000, site 01 au niveau des 13300 logements en location-vente (LLV) à Sidi Abdellah, commune de Mahelma, wilaya d'Alger (Cités d'habitat intégrées 2022).»

« A ne pas ouvrir »

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant la durée de préparation des offres (15 jours) jours augmentés de 03 mois à compter de la date de dépôt des offres.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABIT L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE BLIDA
CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE N° 22/2023
NIF: 41100400009010

Projet : ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN TRIBUNAL A LARABAA

Seules les Bureaux D'études Ou Architecte Agré Ou Les Groupements peuvent consulter et retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Equipements publics De la wilaya de Blida cité des frères ZEDRI Ben Boualid, Blida qui remplissent les conditions suivantes :

• Pour les soumissionnaires seuls :

100/ Capacités techniques : Disposant des moyens humains et des références professionnelles suivantes :

- ✓ En termes d'existence : est destiné pour Les Bureaux D'études Ou Architecte Agré qui ont au minimum Six (06) ans d'existence (certificat d'existence délivré par les services des impôts).
- ✓ Moyens humains : justifiés par les diplômes, les certificats affiliations CNAS (valide moins de Trois (03) mois) ou les contrats ANEM accompagné par fiche de carrière CNAS cas échéant. Il s'agit de :
 - Architectes ayant une expérience égale ou supérieure à Quatre (04) Ans révolus.
 - Ingénieurs d'état ou Master dans le domaine de bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à Quatre (04) Ans révolus.
- ✓ Références professionnelles : Ayant déjà Réalisé étude ou étude et suivi au moins un Projet de Catégorie « D » ou Plus, ou Deux (02) Projets classé à la catégorie « C », justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics accompagnées de tous documents probants permettant de vérifier cette donnée cas échéant (notamment marché d'études et/ou suivi, etc).

200/ Capacités professionnelles :

Architectes Ou bureaux d'études nationaux devront fournir Une copie de l'attestation de mise à jour délivrée par l'ordre des architectes en cour de validité (mise à jour de l'exercice en cours).

300/ Capacités financières :

Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaire égal ou supérieur à 12 millions de dinars Il s'agit du chiffre d'affaire Moyen des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) justifié par les bilans financier visé par les services des impôts pour les personnes physique, et certifier par un commissaire aux comptes pour les personnes morales ayant un chiffre d'affaire supérieur à 10 millions conformément à l'article 66 de la loi de finance 2011.

• Pour les groupements :

Les candidats doivent présenter leurs offres en groupement solidaire, conformément aux articles 03 et 112 de la loi N° 23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux articles 17, 57 et 81 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Les capacités des candidats en groupement solidaire momentané sont prises en compte dans leur globalité, sous réserve de l'existence d'une relation juridique liant les membres de ce groupement, sous forme d'un protocole d'accord signé entre les parties concernées. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier de l'ensemble des capacités exigées du groupement dans le cahier des charges.

Le protocole d'accord notarié du groupement n'est exigé qu'au groupement attributaire du marché et au plus tard à la signature de ce dernier.

L'un des membres du groupement momentané, majoritaire, sauf exception dûment justifiée, est désigné dans la déclaration à souscrire comme mandataire (chef de fil) représentant l'ensemble des membres vis-à-vis du service contractant, et coordonne la réalisation des prestations des membres du groupement.

100/ Capacités techniques : disposant des moyens humains et des références professionnelles suivantes :

- ✓ En termes d'existence : est destiné pour Les Bureaux D'études Ou Architecte Agré qui ont au minimum Six (06) ans d'existence pour le chef de fil et Quatre (04) ans pour le reste des membres.
- ✓ Moyens humains : justifiés par les diplômes, mise à jour CNOA (pour les membres de groupement le cas échéant), les certificats affiliations CNAS (valide moins de Trois (03) mois) ou les contrats ANEM accompagné par fiche de carrière CNAS cas échéant. Il s'agit de :
 - ✓ L'un des membres ou l'un de leur fonctionnaire (Architecte) ayant une expérience égale ou supérieure à Quatre (04) Ans révolus.
 - ✓ L'un des membres ou l'un de leur fonctionnaire (Ingénieurs d'état ou Master dans le domaine de bâtiment) ayant une expérience égale ou supérieure à Quatre (04) Ans révolus.
- ✓ Références professionnelles : Ayant déjà Réalisé étude ou étude et suivi au moins un Projet de Catégorie « D » ou Plus, ou Deux (02) Projets classé à la catégorie « C » pour le chef de fil, ou au nom du même groupement ou d'un autre groupement dont le chef de fil fait partie au tant que chef de fil ou membre, justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics accompagnées de tous documents probants permettant de vérifier cette donnée cas échéant (notamment marché d'études et/ou suivi, etc).

200/ Capacités professionnelles :

Architectes Ou Bureaux D'études Nationaux devront fournir Une copie de l'attestation de mise à jour délivrée par l'ordre des architectes en cour de validité pour le chef de fil et membres (mise à jour de l'exercice en cours).

300/ Capacités financières :

membres du groupement ayant une moyenne de la Moyenne des chiffres d'affaires égal ou supérieur de 12 millions de dinars durant les trois dernières années (2020, 2021 et 2022) justifié par les bilans financier visé par les services des impôts pour les personnes physique, et certifier par un commissaire aux comptes pour les personnes morales ayant un chiffre d'affaire supérieur à 10 millions conformément à l'article 66 de la loi de finance 2011.

NB : Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

Les offres doivent comporter :

01/PREMIERE PHASE :

1/ Le dossier de candidatures comprend :

- ✓ Une déclaration de candidature remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- ✓ Une déclaration de probité, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- ✓ Copie de la mise à jour de l'exercice en cours délivré par l'ordre des architectes.
- ✓ Une copie du statut pour les personnes morales.
- ✓ Les bilans des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) justifié par les bilans financier certifiés par un commissaire aux comptes et visé par les services des impôts.
- ✓ Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidatures.

02/DEUXIEME PHASE :

1/ L'offre technique comprend :

- ✓ La déclaration à souscrire renseignée, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- ✓ Mémoire technique justificatif permettant d'évaluer l'offre technique du soumissionnaire.
- ✓ Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

2/ L'offre de prestations comprend :

- ✓ Les pièces graphiques et écrites :
 - a)- Dossier graphique
 - b)- Pièces écrites

3/ L'offre financière comprend :

- ✓ La lettre de soumission, remplie, datée et signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- ✓ Une proposition d'honoraires (en TTC) pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe et partie variable).

L'offre doit être présentée par le soumissionnaire de la manière suivante :

PHASE 01 « Dossier Candidatures » inséré dans une enveloppe cachetée, indiquant la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de concours cette enveloppe est insérée dans une deuxième enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « Monsieur le Directeur des équipements publics de la wilaya de Blida » à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - Concours National D'architecture N° 22/2023 Projet : ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN TRIBUNAL A LARABAA

PHASE 02 « L'offre technique, l'offre de prestation et l'offre financière » sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, et anonymes le tout est inséré dans une enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « Monsieur le Directeur des équipements publics de la wilaya de Blida » à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - Concours National D'architecture N° 22/2023 Projet : ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN TRIBUNAL A LARABAA

La durée de préparation de l'offre de candidatures est fixée à 10^{ème} jour à partir de la première parution du concours dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. Le (dossier candidatures) doivent être déposés le dernier jour de la durée de préparation des offres avant 12h 00. L'ouverture se fera le même jour de dépôt des offres à 14.00 H Si le jour de l'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un week-end l'ouverture se fera le jour ouvrable qui suit.

La durée de préparation des offres (L'offre technique, l'offre de prestation et l'offre financière) est fixée à 30 jours à compter de la date de la lettre d'invitation pour les bureaux d'études pré qualifiés

La durée de la validité des offres est de 90 Jours augmentée de la durée de préparation des offres.

Chine Les ventes de véhicules pourraient dépasser 30 millions d'unités en 2023

Le marché automobile chinois devrait atteindre un record de 30 millions de ventes cette année et ce chiffre passera à 31 millions en 2024, selon la principale association professionnelle du pays. Les ventes de véhicules en Chine ont culminé en 2017 à 28,88 millions d'unités.



Elles sont ensuite tombées à 25,31 millions d'unités en 2020, mais ont depuis commencé à rebondir. En 2022, 26,86 millions d'unités ont été livrées. L'Association chinoise des constructeurs automobiles (CAAM) a indiqué que 2023 se terminerait avec un taux de croissance annuel de 11,7 %, ce qui portera les ventes de l'année à 30 millions d'unités. Elle a estimé que la dynamique du secteur automobile se poursuivrait en 2024 pour porter les ventes à 31 millions d'unités, soit une hausse de 3 % par rapport à 2023. La croissance rapide du secteur

des véhicules à énergie nouvelle (VEN), la montée en puissance des marques chinoises locales et une chaîne industrielle stable et efficace devraient contribuer au développement du secteur automobile. Les signaux positifs étaient évidents en novembre. La production de véhicules a atteint un record de 3,09 millions d'unités, soit une hausse de 29,4 % en glissement annuel, et les ventes ont atteint 2,97 millions

d'unités, en hausse de 27,4 %. Les VEN ont par ailleurs enregistré une croissance plus élevée. Pour la première fois, leurs ventes ont dépassé 1 million d'unités en novembre, ce qui représente une augmentation



en glissement annuel. Cette start-up cotée à New York a vu ses livraisons cumulées de janvier à novembre dépasser les 142 000 unités, soit une hausse de 33 % par rapport à la même période de 2022. Les constructeurs automobiles établis font également des progrès dans le secteur. BYD a vendu 301 378 véhicules en novembre, soit une hausse de 31,1 % en glissement annuel, qui porte ses ventes à plus de 2,67 millions d'unités depuis le début de l'année. A la première semaine de décembre, l'usine Tesla de Shanghai avait produit 527 000 véhicules cette année, soit plus que les livraisons mondiales du constructeur automobile américain en 2020. Le groupe BMW a déclaré ce mois-ci que ses ventes cumulées de VEN en Chine à ce jour avaient dépassé les 300 000 unités. Great Wall Motor (GWM), le plus grand constructeur chinois de SUV et de pick-ups, a vu ses ventes de VEN en novembre augmenter de 143 % en glissement annuel pour atteindre 31 248 unités. Il s'agit du huitième mois consé-

cutif de hausse de ventes de VEN pour ce constructeur automobile basé dans la province de Hebei. Au cours des 11 premiers mois de cette année, les ventes totales de VEN neufs de GWM ont atteint 232 145 unités, soit une hausse de 92 % par rapport à la même période de 2022. Les VEN constituent le moteur des exportations globales de véhicules de la Chine, qui a remplacé le Japon en tant que plus grand exportateur de véhicules au monde depuis le 1er trimestre. De janvier à novembre, 4,41 millions de véhicules fabriqués en Chine ont été exportés à l'étranger, dont environ 25 % de véhicules électriques et hybrides rechargeables. SAIC Motor, le plus grand constructeur automobile de Chine en volume de ventes, a exporté 117 800 véhicules en novembre, soit une hausse de 6,05 % en glissement annuel. Ses ventes à l'étranger au cours des 11 premiers mois de cette année ont totalisé 1,07 million d'unités, en hausse de 20,78 % en glissement annuel.

In china.org

PUB

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Wilaya D'Alger
Daira Administrative de Chéraga
Commune de Ain Benian
NIF : 097542399604704

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 27/2023

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Ain Benian Wilaya d'Alger lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour les projets suivants :

TRAVAUX DE RENOVATION ET DE REALISATION D'UN RESEAU D'AEP SITE 11 DECEMBRE 1960 COTE RHP COMMUNE DE AIN BENIAN

Cet avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimale est adressé aux entreprises qui répondent aux conditions suivantes :

Capacités professionnelles : les entreprises ayant un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité à savoir :

*Catégorie 05 et plus en hydraulique (Activité principale code 34-703).

Capacités financières : ayant un chiffre d'affaire de la moyenne de trois (03) dernières années de : 20.000.000,00 DA qui sera justifié par les bilans des trois (03) dernières années (2020-2021-2022) visés par les services des impôts ou attestation de chiffre d'affaire C20 .

Capacités techniques :

1-Moyens Humains :Un ingénieur d'état ou master II en hydraulique (à justifier par un diplôme ainsi que mise à jour (attestation d'affiliations CNAS datant moins de 03 mois) .

2-Moyens matériels : retro charger à justifier par carte grise avec police d'assurance en cours de validité.

3-référence professionnelles : ayant réalisé au moins trois (03) projets similaires en hydraulique de (travaux de réalisation ou de rénovation de réseaux AEP (les attestations devront être signées par le maître de l'ouvrage public).

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau secrétariat des marchés publics de l'APC de Ain Benian, Contre paiement de la somme de 3.000,00 DA (trois mille dinars)

Les dossiers de soumission comprendront dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

L'offre technique et dossier de candidature comprendront :

- voir le cahier des charges pages 07et 08, article 09.

L'offre financière comprendra :

- La lettre de soumission dûment renseigner, dater, signé et cacheté par le soumissionnaire.
- Le bordereau des prix unitaires(BPU) dûment renseigner, signé et dater par le soumissionnaire
- Le détail quantitatif-estimatif de l'offre (DQU) dûment renseigner, signé et dater par le soumissionnaire.

Les trois enveloppes sont insérés dans des enveloppes séparés et cachetés, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'avis d'appel d'offres ainsi que la mention «dossier de candidature », «offre technique » et «offre financière » selon le cas .ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe anonyme et portant la mention :

A madame la Présidente de la commune de Ain Benian

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 27/2023

TRAVAUX DE RENOVATION ET DE REALISATION D'UN RESEAU D'AEP SITE 11 DECEMBRE 1960 COTE RHP COMMUNE DE AIN BENIAN

A Ne Pas Ouvrir que par la commission D'ouverture des plis et évaluation des offres

Les offres doivent être déposées auprès :

Bureau secrétariat des marchés publics de l'APC de Ain Benian

Le délai de préparation des offres est de 15 jours, à partir de la première parution de présent avis dans la presse nationale ou le BOMOP, le dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 12H, l'ouverture des plis techniques, dossier de candidature et financiers aura lieu le même jour à 13H, au siège de la commune, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Cet avis est considéré comme une invitation aux entreprises soumissionnaires pour assister à la séance d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 15jours+03 mois.

L'EXPRESS DU 23/12/2023 ANEP : N° 2316031673

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
Agence Nationale de l'Emploi

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 12/2023
NIF : 413025000160034

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Emploi, relance l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimale N°12/2023 relatif à l'étude et Suivi de construction d'une Antenne de Wilayas de L'emploi à Bordj Badji mokhtar avec un (01) logement de fonction (catégorie A)

Il s'agit d'une relance suite à l'annulation de la précédente procédure, conformément à l'article 82 alinéa 4 du décret présidentiel 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires peuvent consulter et retirer le cahier des charges auprès de l'AGENCE NATIONALE DE L'EMPLOI sis au 5 rue du capitaine MENANI NOUR-EDDINE Alger moyennant une somme de 3.000,00 DA non remboursable représentant les frais de documentation et de reprographie sur présentation copie de l'agrément en cours de validité.

ELIGIBILITE DES CANDIDATS

Le présent appel d'offre national est destiné aux personnes physique ou morale exerçant dans le domaine de la maîtrise d'œuvre et architecture et remplissant les conditions fixées pour ce cahier des charges peuvent participer à cet appel d'offre tout soumissionnaire ayant :

Capacité professionnelle.

- Ayant un agrément en cours de validité
- Ayant exercé au moins 05 ans dans la profession

Capacité technique

- Disposant de compétences techniques et des moyens nécessaires à la bonne exécution du projet (01 ingénieur en génie civil ou (01) architecte ou mastère en architecture)
- Ayant exécuté au moins trois (03) projets d'étude et suivi de catégorie (A) ou plus, justifiés par des attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics.

Capacité financière

- les bureaux d'études ayant la somme un cumul des chiffres d'affaires égal ou supérieur à deux (02) millions de dinars algérien durant les trois dernières années (2020-2021-2022) justifiées par des bilans visés par les services des impôts.
- Attestation de solvabilité bancaire.

L'offre doit être présentée par le soumissionnaire de la manière suivante :

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetés, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « Dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°12/2023. L'objet de l'appel d'offre : l'étude et Suivi de construction d'une Antenne de Wilayas de L'emploi à Bordj Badji mokhtar avec un (01) logement de fonction (catégorie A)».

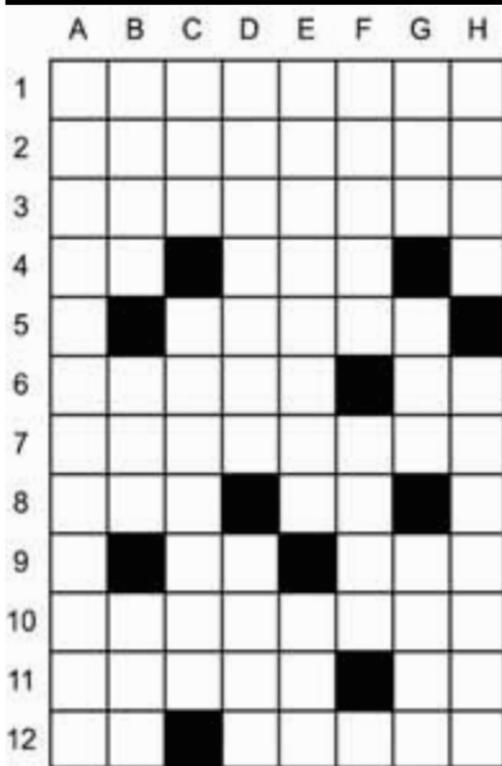
La durée de préparation des offres est fixée à 25 jours à partir de la première parution de l'appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

La date de dépôt des offres : les offres doivent être déposées le dernier jour de la durée de préparation des offres avant 12h 00, auprès de l'AGENCE NATIONALE DE L'EMPLOI. Si le jour de l'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un week-end l'ouverture se fera le jour qui suit.

La durée de la validité des offres est de 90 jours augmentés de la durée de préparation des offres.

L'EXPRESS DU 23/12/2023 ANEP : N° 2316031678

Mots Croisés



VERTICALEMENT

- A. Irrecevable.
- B. Qui ne résistent pas au premier examen. Singe d'Amérique. Liquide insipide.
- C. Effet de travail manuel. Mesures anglo-saxonnes.
- D. Dur au mal. Il est ferme en attendant.
- E. Trouver la clé. Le savoir est une marque de reconnaissance.
- F. Portera préjudice. Un val ou des îles (d').
- G. Il fume au Japon. Canton. Nombre de collines entourant Rome.
- H. Maintenu contre soi. Constitue une preuve.

HORIZONTELEMENT

- 1. Du rose aux joues.
- 2. Nébuleuse.
- 3. Prudence de la franchise.
- 4. Une Citroën. Un futur gradé.
- 5. Petit échassier.
- 6. Grimpeur des Pyrénées. Il était beau comme un astre.
- 7. Traînerait dans la boue.
- 8. Terre à vase. L'erbium.
- 9. Précision musicale. Résine fétide venant de la férule.
- 10. Pas bien méchantes.
- 11. Disque ou rayon. Platine sans les disques.
- 12. Entortillé. Muni de pignons.

LES MOTS FLÉCHÉS

CIRCUITS MAIGRES	CANAL D'EAU DE MER	SIMULE AFIN DE TROMPER	EXPRIME ORALEMENT	ATLANTIQUE À PORNIC	ANCIENNES GROGNES
AVANCE D'ARGENT	PELE UNE ORANGE	COUPER EN TRANCHES FINES	IL VIENT DE L'ORGE	RADIO FM	BIZARREMENT
ACHARNEMENT					
INDIGNE					
		PHASE DE LA LUNE		IL VA AVEC L'OE	
ACIDULÉE				EXPRESSION D'UNE JEUNE VOLONTÉ	LE LOUP, LE RENARD ET LA...
AGUILLE OU DENT					
					NOTA BENE
EXCLAMATIF ET IRONIQUE					IL CHANGE CHAQUE ANNÉE
BON VOULOIR					ARTICLE À MADRID
					MADAME EN ABRÉGÉ
IL EN IMPOSAIT AUX PLUS RICHES	TELLE UNE ISSUE INÉVITABLE	QUI PEUT TUER	ROI À JOUER	ALLIAGES SPÉCIAUX	CONJONCTION DE COORDINATION
		DÉSÀVEU	ENJAMBÉE DU PETIT POUCE	EFFET AU TENNIS	EXISTES
PAS TRÈS SPIRITUEL	ENTRE L'HOMME ET L'ENFANT				
	OPÉRER				
COMMERCE DE CUIR					
CADRE DE VIE					
				SYMBÔLE CHIMIQUE DU CHROME	
DEUXIÈME DEGRÉ D'UNE GAMME		ATTEINTS DANS LEURS INTÉRÊTS			



SIDOKU

2								6
	4				1			9
				8	7			1
		8				3		1
			8	1	5			
1		4					8	
	1		6	3				
	6		9					7
	8							2

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

ARSENIC CENTIME COCHE COLONEL EBERLUE ECRIN EDITORIAL ENTRETIEN
 FIRME FOLIE GREEMENT LANCEE LEITMOTIV LEVEE LOYAL MIEUX NABI NOYE
 PALMERAIE PATINOIRE PEDALO PERTE PERVENCHE TUNER VERANDA VOYANCE

E	C	P	L	E	X	C	N	F	V	L	T
H	I	F	A	N	U	O	O	I	B	A	N
C	N	A	I	T	E	L	T	C	R	N	E
N	E	D	R	R	I	O	R	U	H	C	M
E	S	N	O	E	M	N	L	E	N	E	E
V	R	A	T	T	M	E	O	A	B	E	E
R	A	R	I	I	V	L	Y	I	D	E	R
E	E	E	D	E	M	O	A	O	R	E	G
P	L	V	E	N	V	E	L	P	N	E	P

SAHARA OCCIDENTAL

LE PARTI ESPAGNOL PODEMOS RÉAFFIRME LA RESPONSABILITÉ HISTORIQUE DE MADRID

Le parti espagnol Podemos a réaffirmé la responsabilité historique de l'Espagne dans le processus de décolonisation du Sahara occidental, appelant

le gouvernement espagnol à reconsidérer sa position, a rapporté jeudi l'agence de presse sahraouie (SPS). "L'Espagne a un engagement historique à achever le processus de décolonisation au Sahara occidental et ne peut pas tourner le dos au peuple sahraoui", a déclaré la porte-parole adjointe de Podemos, Maria Teresa Pérez. "Nous ne pouvons tolérer l'occupation (sioniste) de la Palestine ni

l'occupation marocaine au Sahara occidental. Les droits de l'homme ne peuvent pas faire l'objet de négociations", a ajouté la représentante de Podemos. A cet effet, Mme Pérez a appelé le gouvernement espagnol à reconsidérer sa position. "Il est temps de mettre fin aux abus, de mettre fin au pillage et de garantir que le Maroc soit tenu responsable de ses actes au Sahara occidental", a-t-elle déclaré.



Alger 24°
Ouargla 37°
Oran 24°
Constantine 23°

16

FADJR	DOHR	ASR	MAGHREB	ISHA
06:10	12:42	15:16	17:34	19:03

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // SAMEDI 23 DÉCEMBRE 2023 // N°710 // PRIX 20 DA

HYDROCARBURES

Sonatrach mobilisera 50 milliards USD pour l'investissement durant la période 2024-2028

Une enveloppe financière de 50 milliards USD pour la période 2024-2028 sera mobilisée par le groupe pétrolier national selon son président-directeur général (p-dg), Rachid Hachichi, dans le but de promouvoir l'investissement, notamment dans les activités en amont.



"Dans le cadre du développement des capacités de la compagnie en matière d'investissement, notamment pour les activités en amont, une enveloppe financière de 50 milliards USD a été mobilisée pour la période 2024-2028, dont 36 milliards USD destinés essentiellement à l'exploration et à la production", a précisé jeudi le p-dg de la Sonatrach dans une allocution à l'occasion de la célébration du 60^e anniversaire de la création du groupe.

Hachichi dira que le groupe s'emploie à la modernisation des infrastructures en les dotant des technologies de pointe, mais aussi à la réhabilitation des raffineries et à la poursuite de l'investissement dans la recherche et développement et l'innovation, outre l'encouragement à la recherche scientifique et au développement technologique et la promotion de l'ex-

cellence dans des domaines pertinents. Le P-DG du groupe pétrolier national aspirait à développer son portefeuille d'investissement par l'extension de ses activités dans le domaine des industries pétrochimiques, à travers la production du polypropylène, le lancement des travaux de réalisation de l'unité de production du méthyl tert-butyl éther (MTBE), en sus du mégaprojet intégré de production de phosphate à même de permettre au pays, une fois mis en service, "de devenir l'un des plus grands exportateurs d'engrais aux niveaux régional et international". Quant au volet gestion, le groupe œuvre, selon Hachichi, à "instaurer les fondements d'une bonne gouvernance moderne, en vue de développer les méthodes de management et de gestion pour s'adapter aux exigences de la transition numérique à travers la généralisation de la

numérisation à toutes les activités du groupe". Il s'agit également d'accélérer le parachèvement de la réalisation du système d'information intégré qui a été adopté ces dernières années dans le souci de renforcer la performance", dira le P-DG de la Sonatrach.

Notons que le groupe Sonatrach a célébré, jeudi soir, le 60^e anniversaire de sa création, une halte importante dans l'histoire du groupe et de l'industrie pétrolière en Algérie. La cérémonie de célébration a été organisée au Centre international des conférences (CIC), en présence de nombre de ministres et de représentants d'institutions de l'Etat, du corps diplomatique et d'entreprises publiques et privées, outre des responsables des médias nationaux, précise un communiqué du groupe pétrolier. Cette rencontre, qui s'est déroulée "dans une atmo-

sphère de convivialité et de fierté", a été une occasion pour se remémorer la création de la plus ancienne des entreprises économiques en Algérie après l'indépendance".

"Sonatrach voulait à travers cette cérémonie partager la joie de la célébration de ce 60^e anniversaire, étant une halte importante dans l'histoire de la compagnie et une fierté pour l'industrie pétrolière en Algérie", souligne le groupe.

La rencontre a été une occasion de "passer en revue le parcours de développement de la compagnie, depuis les découvertes et l'exploitation des premiers gisements de production de pétrole et de gaz, jusqu'aux projets de développement réalisés ou à réceptionner dans le cadre des futurs programmes stratégiques de Sonatrach". Une dizaine de travailleurs représentant les différentes activités de Sonatrach ont été distingués pour leur persévérance et leur contribution au développement de la compagnie.

Le groupe a aussi distingué les chercheurs lauréats du concours de la meilleure publication scientifique en Algérie de rang "A+", organisé par Sonatrach en collaboration avec le Conseil national de la recherche scientifique et des technologies (CNRST).

M.H.

FIÈVRE APHTEUSE LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE NATIONALE DE VACCINATION

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a annoncé jeudi dans un communiqué, le lancement d'une campagne nationale de vaccination contre la fièvre aphteuse, à titre préventif, suite à la confirmation de cas de cette maladie animale dans certaines wilayas du pays. "Suite à la confirmation de cas de fièvre aphteuse dans certaines wilayas du pays, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural lance, à titre préventif, une large campagne de vaccination au niveau national, et ce, afin d'anticiper sur la propagation de cette maladie", explique le document. Le ministère a, dans ce sens, affirmé que

"toutes les mesures sont prises pour effectuer l'opération de vaccination dans les délais les plus courts, notamment à travers la mobilisation des services vétérinaires au niveau du territoire national". "Les agriculteurs et les éleveurs sont sollicités à faciliter cette importante opération visant à protéger le cheptel national", note le communiqué. Le ministère a rappelé qu'après avoir observé des signes évocateurs de cette maladie, "les autorités locales, en coordination avec les services vétérinaires, ont procédé à la fermeture de certains marchés à bestiaux dans quelques wilayas". Il a, par ailleurs, précisé que la fièvre aphteuse est "une maladie virale hautement contagieuse qui touche le bétail (les bovins, les ovins, les caprins et d'autres artiodactyles), et non transmissible à l'homme".

CYCLISME/CHAMPIONNATS ARABES SUR ROUTE :

CINQ NOUVELLES MÉDAILLES POUR L'ALGÉRIE, DONT TROIS EN OR

La sélection algérienne de cyclisme sur route a bonifié de cinq médailles (3 or, 1 argent et 1 en bronze) sa moisson aux Championnats arabes (toutes catégories) actuellement en cours à Ryad (Arabie saoudite), à l'issue de la sixième journée de compétition, disputée vendredi et consacrée à la course en ligne des seniors (messieurs). Deux des trois médailles d'or ont été glanées par Hamza Yacine chez les U23 et les seniors. La troisième médaille d'or algérienne a été remportée par la sélection nationale (seniors/messieurs), ayant outrageusement dominé cette course en ligne, en s'emparant des trois premières places au classement général individuel. En effet, derrière Hamza Yacine, qui a bouclé les 155 kilomètres de cette course en 3h40:34, ce sont deux autres internationaux algériens qui ont franchi la ligne d'arrivée en premier, avec le même chrono que leur compatriote. Il s'agit de Hamza Amari et Mohamed Amine Nehari, respectivement médaillés d'argent et de bronze, portant le total de la sélection nationale à 21 médailles: 11 or, 5 argent et 5 bronze. Au classement général "par équipes" de cette course en ligne des seniors (messieurs), l'Algérie a surclassé le Maroc (2^e) et les Emirats arabes unis (3^e), alors que sur le podium des Espoirs (U 23), Hamza Yacine a devancé l'émirati Abdallah Djassem (2^e) et l'Irakien Aissa Al Basser.

APS

DOUANES

Les opérateurs invités à s'inscrire au nouveau système d'information

La Direction générale des douanes algériennes a appelé, jeudi, dans un communiqué, les entreprises, les professionnels, les commissionnaires en douanes, les transporteurs, les consignataires et tous les opérateurs économiques à soumettre une demande d'attribution d'un compte électronique leur permettant d'accéder au nouveau système d'information des douanes.

"Ces comptes permettront aux usagers de l'administration douanière, une fois leur inscription finalisée via le portail externe du nouveau système d'information des douanes ALCES, d'accomplir les formalités douanières et de bénéficier des services offerts par l'administration douanière via ce système", lit-on dans le communiqué. "La Direction générale des Douanes (DGD) informe, par ailleurs, tous ses usagers qu'un grand nombre de commissionnaires en douanes et de consignataires n'ont pas encore soumis leur demande d'attribution de comptes d'accès au portail électronique externe du nouveau système d'information des douanes +ALCES+, et ce, depuis l'ouverture des inscriptions le 27 septembre 2023", note le communiqué. Dans le cadre de la généralisation de l'utilisation du nouveau système d'information des douanes à travers tous les bureaux des douanes avant la fin de l'année, "la DGD invite tous les usagers concernés par

l'utilisation de ce système à s'inscrire, rapidement, via l'adresse électronique suivante: <https://alces.douane.gov.dz>", selon la même source. La DGD rappelle que ces comptes permettront aux usagers de l'administration douanière, une fois leur inscription finalisée via le portail externe du nouveau système d'information des douanes ALCES, d'accomplir les formalités douanières et de bénéficier des services offerts par l'administration douanière via ce système. La DGD rappelle, en outre, que l'adresse e-mail suivante est mise à la disposition des opérateurs: alceshelpdesk@douane.gov.dz, pour les accompagner dans le processus d'inscription.

